Logement, Infrastructures et Collectivités Canada
Housing, Infrastructure and Communities Canada

Logement, Infrastructures et Collectivités Canada

Rapport sur les résultats ministériels 2025–2026

L'honorable Gregor Robertson

Ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique

Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique, 2026

Numéro au catalogue : T91-5F-PDF

ISSN : 2818-4866

Also available in English under the title: Housing, Infrastructure and Communities Canada – 2025–26 Departmental Results Report

Rapport sur les résultats ministériels 2025–2026 de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada

Table des matières

- En un coup d’œil
- Message du ministre
- Résultats : Nos réalisations
  - Responsabilité essentielle 1 : Logement et itinérance
  - Responsabilité essentielle 2 : Transport en commun, infrastructures durables et développement des collectivités
  - Services internes
- Dépenses et ressources humaines
  - Dépenses
  - Financement
  - Faits saillants des états financiers
  - Ressources humaines
- Tableaux de renseignements supplémentaires
- Dépenses fiscales fédérales
- Renseignements ministériels
- Définitions

En un coup d’œil

Le présent rapport sur les résultats ministériels présente les réalisations réelles de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans son Plan ministériel 2025–2026.

Ces résultats cadrent avec les priorités énoncées dans la lettre de mandat du 21 mai 2025 émanant du premier ministre, ainsi qu’avec la vision, la mission, la raison d’être et le contexte opérationnel de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada.

Principales priorités

Logement, Infrastructures et Collectivités Canada a cerné les principales priorités suivantes pour 2025–2026 :

- Diriger l'élaboration de politiques et de programmes fédéraux en matière de logement afin d'accroître dans l'ensemble l'offre de logements et leur abordabilité, de soutenir la croissance du secteur des logements hors marché et de veiller à ce que les investissements fédéraux dans les infrastructures publiques favorisent de meilleurs résultats en matière de logement.
- Effectuer des investissements axés sur les répercussions par l'entremise de la prochaine génération de programmes de transport en commun qui intègrent le logement, l'utilisation des terres et d'autres besoins connexes dans le cadre de collectivités complètes axées sur le transport en commun.
- Investir dans la construction et la remise en état d'infrastructures publiques essentielles en offrant des programmes qui appuient les objectifs en matière de logement, font progresser le Canada vers un avenir carboneutre et résilient aux changements climatiques, et protègent nos collectivités les plus à risque.
- Continuer à soutenir les collectivités, les partenaires et les autres organisations et gouvernements par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes visant à prévenir et à réduire l'itinérance.
- Mobiliser de façon proactive les intervenants, les partenaires et les organisations et collectivités autochtones, ainsi que faire progresser la recherche et les données afin d'éclairer l'élaboration de politiques et de programmes pour soutenir la croissance et le renouvellement des collectivités locales.
- Appuyer la construction, l'entretien et l'exploitation des grands ponts, ainsi que la réalisation de grands projets afin de promouvoir la circulation efficace des personnes et des biens, tout en facilitant une gouvernance et une intendance efficaces des organisations de notre portefeuille.
- Promouvoir la participation du secteur privé ainsi que l'examen et l'élaboration de modèles et d'outils de financement et de prestation de rechange dès le début et en amont des phases de planification des projets afin d'optimiser l'utilisation des fonds publics.

Faits saillants

En septembre 2025, le Ministère a appuyé le lancement et la mise en œuvre initiale de Maisons Canada (MC), un organisme de service spécial (OSS) au sein de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC) qui se concentre sur la construction et le financement de logements abordables à grande échelle. Depuis son lancement, MC a commencé à faire progresser la réserve de projets dans le cadre de partenariats avec les provinces, les territoires, les municipalités, les partenaires autochtones, les organismes sans but lucratif et le secteur privé. On a ainsi établi les bases d'une nouvelle approche fédérale visant à fournir des logements abordables à grande échelle. Entre autres, MC est allé de l'avant avec six projets de construction directe sur des

terrains fédéraux à Dartmouth, à Longueuil, à Ottawa, à Toronto, à Winnipeg et à Edmonton, qui ont le potentiel combiné d'accueillir 4 000 logements.

Le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement (FCIL) s'inscrit également dans le cadre de l'approche coordonnée de LICC visant à appuyer l'engagement du gouvernement du Canada à aider à résoudre la crise du logement qui touche la population canadienne dans les collectivités de toutes tailles. En investissant dans les services publics essentiels, comme les réseaux d'eau potable, d'eaux usées, de déchets solides et d'eaux de ruissellement, le Programme contribue à gérer les coûts initiaux importants associés à la construction de nouveaux logements. En 2025–2026, 73 projets supplémentaires ont été approuvés dans le cadre du Programme, représentant plus de 1,3 milliard de dollars en contributions fédérales. Ces projets devraient permettre la création de plus de 326 000 logements. Cette assise infrastructurelle permet aux municipalités et aux régions de planifier des quartiers denses, inclusifs et complets, contribuant ainsi à lever les obstacles à la construction de logements et à soutenir la croissance à long terme des collectivités partout au Canada.

En 2025–2026, le Fonds pour le transport en commun du Canada (FTCC) a fourni un financement stable et prévisible afin d'aider les municipalités, les commissions de transport en commun et les groupes régionaux à planifier et à réaliser des projets d'infrastructure essentiels à long terme. Il s'agissait notamment de construire de nouvelles infrastructures de transport en commun, d'entretenir les réseaux de transport en commun existants et de soutenir les coûts du cycle de vie. Ce financement est versé par l'entremise de trois volets distincts : le Fonds pour le transport en commun fort (anciennement le volet Ententes pour les régions métropolitaines), le financement de base et le financement ciblé, qui appuient ensemble la planification à long terme du transport en commun, l'amélioration des réseaux et l'adoption de modes de transport durables partout au Canada. Comme il était indiqué dans le budget de 2025, LICC a poursuivi ses efforts visant à simplifier l'exécution du FTCC et a continué de veiller au versement des fonds à compter de 2026–2027 pour les projets relevant du volet Financement de base en approuvant 33 plans d'immobilisations, ce qui représente 1,4 milliard de dollars en contributions fédérales.

Voici le total des dépenses réelles et le nombre total d'équivalents temps plein de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada pour l'exercice 2025–2026 :

- Total des dépenses réelles (y compris les services internes) : 8 780 655 234 $
- Nombre total d'équivalents temps plein (y compris les services internes) : 1 729

Pour obtenir des renseignements détaillés sur le total des dépenses et des ressources humaines de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, consultez la section Dépenses et ressources humaines de ce rapport.

Sommaire des résultats

Voici un sommaire des résultats atteints par le Ministère en 2025–2026 dans ses « responsabilités essentielles » (ses principaux secteurs d'activité).

Responsabilité essentielle 1 : Logement et itinérance

Dépenses réelles : 1 023 353 063 $

Ressources humaines réelles : 515

Pour en savoir plus sur les activités liées à la responsabilité essentielle : Logement et itinérance de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, consultez la section Résultats : Nos réalisations du présent rapport.

Responsabilité essentielle 2 : Transport en commun, infrastructures durables et développement des collectivités

Dépenses réelles : 7 672 820 524 $

Ressources humaines réelles : 737

Pour en savoir plus sur les activités liées à la responsabilité essentielle : Transport en commun, infrastructures durables et développement des collectivités de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, consultez la section Résultats : Nos réalisations du présent rapport.

Message du ministre

Je suis heureux de présenter le Rapport sur les résultats ministériels de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada de 2025-2026. Ce rapport dresse le bilan d'une année marquée par l'action, les partenariats et les résultats, au cours de laquelle nous avons poursuivi nos efforts visant à bâtir des collectivités complètes, connectées et résilientes.

En plus de travailler à l'atteinte les objectifs du gouvernement du Canada d'améliorer l'efficacité et de veiller à ce que les ressources publiques restent axées sur l'obtention de résultats pour les Canadiens, nous avons tout au long de l'année priorisé deux objectifs complémentaires : accroître l'offre de logements et leur abordabilité dans les collectivités de toutes tailles, et investir dans les infrastructures générationnelles dont les collectivités ont besoin pour croître et prospérer. Pour atteindre ces objectifs, le Ministère a priorisé le logement abordable et les infrastructures liées à la construction de logement, le transport en commun, les infrastructures récréatives et la résilience climatique afin d'obtenir des résultats pour les Canadiens. Ces investissements stratégiques permettent d'améliorer la qualité de vie et la santé et de favoriser les possibilités économiques.

Le Ministère a étroitement collaboré avec ses partenaires de portefeuille ainsi qu'avec les administrations provinciales, territoriales, municipales et autochtones pour concrétiser ses priorités de 2025-2026. Parallèlement à ces partenariats, LICC a également collaboré avec des organismes sans but lucratif, des organismes locaux et le secteur privé afin de mettre en place une réponse coordonnée et efficace à la crise du logement. Ces partenariats ont joué un rôle crucial pour éliminer les obstacles, harmoniser les efforts et accélérer la conclusion d'ententes alors que nous travaillions sur plusieurs fronts pour faire progresser les objectifs en matière de logement.

Le dernier exercice a marqué une période de transformation majeure, tandis que le Ministère et ses partenaires de portefeuille ont pris des mesures importantes pour modifier le paysage du logement au Canada. En septembre 2025, Maisons Canada (MC) a été lancé en tant qu'organisme de service spécial au sein du Ministère, avec un capital initial de 13 milliards de dollars. Chargé de construire des logements abordables à grande échelle, MC contribue à rendre le secteur de la construction résidentielle plus productif et plus innovant. LICC, aux côtés de ses partenaires de portefeuille que sont la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Société immobilière du Canada limitée, a joué un rôle central dans la création de MC au cours de la dernière année. Le Ministère a aussi joué un rôle déterminant pour faire passer rapidement MC de la vision à la mise en œuvre, en soutenant le lancement de six projets de construction directe dans tout le Canada et en concluant six ententes avec des partenaires provinciaux, territoriaux et communautaires. Ces efforts combinés permettront de créer des milliers de nouveaux logements. Cet élan initial a été crucial pour permettre la transition de MC à une société d'État.

Le Ministère a également continué de contribuer à la progression vers un Canada où moins de gens se retrouvent en situation d'itinérance et où davantage de personnes disposent d'un lieu sûr qu'elles peuvent considérer comme chez elles. Grâce à l'investissement de 5 milliards de dollars sur neuf ans du gouvernement pour prévenir et réduire l'itinérance, LICC a joué un rôle clé dans le soutien aux personnes les plus à risque, notamment les vétérans. Une enveloppe supplémentaire de 250 millions de dollars sur deux ans a aidé les collectivités à fournir des services essentiels et

des logements stables à ceux qui vivent dans des campements. Pour soutenir ces progrès, le Ministère a renforcé les connaissances et les données factuelles qui permettent d'agir efficacement. L'amélioration des données nationales, le premier dénombrement ponctuel indépendant à l'échelle nationale et le développement d'outils de partage des connaissances, comme le lancement de la Plateforme d'apprentissage sur l'itinérance, aident les collectivités à cerner les nouveaux défis, à orienter les ressources vers là où elles sont le plus nécessaires et à accélérer les efforts visant à mettre fin à l'itinérance chronique et à la prévenir.

Notre travail tout au long du continuum du logement est fortement aligné sur nos investissements dans les infrastructures de base qui soutiennent les collectivités. Pour suivre les priorités du budget de 2025, LICC s'est concentré sur des investissements dans les infrastructures générationnelles qui permettront de bâtir des collectivités connectées, de soutenir la croissance économique et de créer des emplois de qualité pour l'avenir. À cette fin, le Ministère a travaillé à l'élaboration du nouveau Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) – de 51 milliards de dollars – à son lancement et à l'annonce des premiers projets au début de l'exercice 2026-2027.

Ce Fonds permettra d'investir dans des infrastructures intergénérationnelles, de soutenir des infrastructures modernes, des infrastructures favorisant la création de logements, le transport en commun, des infrastructures de loisirs, des infrastructures de santé ainsi que celles de collèges et d'universités. Le Fonds est également conçu pour aider les collectivités à faire baisser les coûts de construction et à améliorer la viabilité du secteur du logement. L'impact de ce Fonds est d'ores et déjà évident dans le cadre du Partenariat Canada-Ontario pour la construction, qui permettra de réduire les droits d'aménagement en Ontario. Le travail se poursuit pour faire avancer d'autres ententes grâce à une collaboration continue avec les provinces et les territoires. Le Ministère a travaillé à l'intégration du Fonds pour le développement des collectivités du Canada au volet communautaire du FBCF, ce qui soutiendra le renforcement continu des capacités de planification des municipalités grâce aux investissements dans des initiatives de renforcement des capacités, comme les évaluations des besoins en matière de logement, afin de donner aux administrations locales les moyens de développer des collectivités inclusives et durables. Ces investissements contribueront à la création de collectivités fortes et connectées, ainsi qu'à une croissance économique à long terme.

Dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, le Ministère a soutenu des projets en cours liés au transport en commun, aux infrastructures vertes, aux installations récréatives et communautaires, ainsi qu'aux infrastructures rurales et nordiques dans tout le pays. Le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement est resté l'une des principales priorités, soutenant les infrastructures relatives à la gestion de l'eau potable, des eaux usées, des eaux pluviales et des déchets solides, qui sont des infrastructures nécessaires pour favoriser la construction de logements et répondre à la croissance des collectivités. De plus, les investissements continus dans le cadre du programme Bâtiments communautaires verts et inclusifs ont contribué à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et au renforcement de l'efficacité énergétique, de l'accessibilité, et de la résilience des collectivités. Nous avons également continué à collaborer étroitement avec la Banque de l'infrastructure du Canada afin d'attirer des investissements et d'accélérer la réalisation de projets d'infrastructure qui ont de fortes retombées et contribuent à l'édification du pays.

La cohésion des collectivités repose également sur un transport en commun fiable qui permet aux gens de se rendre là où ils doivent aller et favorise le dynamisme et la croissance des quartiers. Pour concrétiser cette vision, le Ministère a continué de soutenir l'amélioration du transport en commun pour les Canadiens grâce à des investissements provenant du Fonds pour le transport en commun du Canada, y compris pour le transport en commun à zéro émission et le transport en commun en milieu rural. Parmi les principaux exemples de ce soutien figure celui que le gouvernement fédéral apporte au vaste programme de renouvellement des rames de métro à Toronto, qui seront construites ici même au Canada, ce qui permet à la fois d'améliorer le transport en commun et de veiller à ce que les travailleurs canadiens bénéficient de ce financement. Ces investissements ont aidé à étendre les réseaux de transport en commun et de transport actif, à améliorer l'accès aux emplois et aux services essentiels, et à soutenir la création de logements à proximité des pôles de transport en commun.

Parallèlement, la résilience économique du Canada repose sur des axes de transport fiables qui permettent de relier les populations, d'acheminer les marchandises et de favoriser les échanges commerciaux. En étroite collaboration avec ses partenaires de portefeuille, le Ministère a fait avancer des projets de ponts majeurs qui renforceront la compétitivité économique à long terme du Canada. En partenariat avec l'Autorité du pont Windsor-Détroit, le Ministère a soutenu l'achèvement du pont international Gordie-Howe entre Windsor, en Ontario, et Détroit, dans le Michigan, ouvrant ainsi la voie à son ouverture. En tant que nouveau poste frontalier situé dans l'un des corridors commerciaux les plus importants d'Amérique du Nord, ce pont renforcera les chaînes d'approvisionnement et soutiendra la croissance économique. Le Ministère a également continué à superviser le corridor du pont Samuel-De Champlain afin d'en assurer une exploitation efficace et la viabilité à long terme, et il a collaboré avec la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée pour faire avancer la remise en état du pont historique de Québec.

Je me réjouis à l'idée de poursuivre sur cette lancée au cours de l'année à venir, alors que nous continuerons de relever les défis et de répondre aux besoins des Canadiens.



L'honorable Gregor Robertson
Ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique

Résultats : Nos réalisations

Responsabilités essentielles et services internes

- Responsabilité essentielle 1 : Logement et itinérance
- Responsabilité essentielle 2 : Transport en commun, infrastructures durables et développement des collectivités
- Services internes

Responsabilité essentielle 1 : Logement et itinérance

Dans la présente section

- Description
- Répercussions sur la qualité de vie
- Progrès à l'égard des résultats
- Renseignements sur les résultats
- Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
- Priorités gouvernementales connexes
- Répertoire des programmes

Description

Logement, Infrastructures et Collectivités Canada appuie des projets qui font progresser les résultats nationaux en matière de logement, réduisent et préviennent l'itinérance et favorisent des collectivités inclusives, prospères et complètes.

Répercussions sur la qualité de vie

Cette responsabilité essentielle contribue au domaine « Prospérité » du Cadre de qualité de vie pour le Canada, plus particulièrement aux sous-domaines « Besoins essentiels en matière de logement », « Logement acceptable » et « Itinérance ». Elle s'exerce par l'établissement de politiques visant le développement de logements abordables et la lutte contre l'itinérance, lesquelles sont adaptées aux besoins des Canadiens et des intervenants (partenaires publics et privés), tout en tenant compte du caractère limité des ressources.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente le rendement du Ministère par rapport à ses cibles pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle 1 : Logement et itinérance.

Le tableau 1 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié au Résultat 1.1 : Faciliter l'offre de logements dans les communautés à travers le Canada au cours des trois derniers exercices.

Tableau 1 : Résultat 1.1 : Faciliter l'offre de logements dans les communautés à travers le Canada

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
1.1.1 : Favoriser la croissance de l'offre de logements au Canada	Non disponible[1]	31 mars 2026	2023–2024 : Non disponible[2] 2024–2025 : Non disponible[2] 2025–2026 : +10 %[3]
1.1.2 : Favoriser la croissance de l'offre de logements sociaux et abordables au Canada	2 %	31 mars 2026	2023–2024 : Non disponible[2] 2024–2025 : Non disponible[2] 2025–2026 : Non disponible[4]

Le tableau 2 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié au Résultat 1.2 : L'itinérance est réduite dans l'ensemble du Canada au cours des trois derniers exercices.

[1] Aucune cible n'a été établie pour 2025–2026, puisqu'il s'agit d'un nouvel indicateur visant à suivre l'évolution annuelle de l'offre nationale de logements. Pour le Plan ministériel de 2027–2028, la cible sera estimée à partir des tendances historiques, des mises en chantier d'habitations et des démolitions de logements, des résultats des programmes de logement et de l'évolution générale du marché du logement, tout en reconnaissant que les variations observées de l'offre de logements ne peuvent être attribuées uniquement aux programmes fédéraux.

[2] Le Cadre ministériel des résultats (CMR) de LICC a été modifié pour l'exercice 2025–2026, avec l'ajout de deux nouveaux indicateurs. Étant donné que les points 1.1.1 et 1.1.2 sont de nouveaux indicateurs, les résultats réels des exercices précédents sont présentés comme non disponibles.

[3] Le résultat de 2025–2026 reflète une augmentation de 10 % du nombre désaisonnalisé de mises en chantier d'habitations entre mars 2025 et mars 2026, un nombre qui est passé de 214 494 à 235 852, selon les données de la SCHL. Ce résultat reflète les variations du rythme des mises en chantier d'habitations et ne doit pas être interprété comme une augmentation de 10 % du parc de logements total du Canada.

[4] La collecte de données pour l'Enquête de 2025 sur les logements sociaux et abordables est en cours, et les résultats sont attendus d'ici la fin de l'année. Les résultats seront mis à jour dans le prochain Rapport sur les résultats ministériels (RRM).

Tableau 2 : Résultat 1.2 : L'itinérance est réduite dans l'ensemble du Canada

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
1.2.1 : Variation en pourcentage par rapport à la base de référence[5] des utilisateurs des refuges qui sont en situation d'itinérance chronique	Augmentation de 22 %[6] par rapport à la base de référence de 2016, ne reflétant aucun changement par rapport à l'utilisation chronique des refuges en 2023–2024[7]	31 mars 2026	Par rapport à la base de référence de 2016 : 2023–2024 : +22 % d'augmentation 2024–2025 : +34 % d'augmentation 2025–2026 : +46,3 % d'augmentation

La section Résultats de la page Infographie pour Logement, Infrastructures et Collectivités Canada dans l'InfoBase du GC présente des renseignements supplémentaires sur les résultats et le rendement liés au répertoire des programmes du Ministère.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement à Logement et itinérance en 2025–2026 par rapport aux résultats prévus dans le Plan ministériel de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada pour l'exercice.

Résultat 1.1 : Faciliter l'offre de logements dans les communautés à travers le Canada

Résultats obtenus

LICC a continué de diriger l'élaboration de politiques et de programmes fédéraux de logement, ainsi que la production de rapports à ce sujet, ce qui a fait progresser des initiatives qui accroissent l'offre de logements, améliorent l'abordabilité et aident les collectivités à faire face aux pressions locales sur le logement.

En 2025–2026, LICC a soutenu la surveillance, la coordination efficace et la mise en œuvre d'initiatives en matière de logement relevant de la Stratégie nationale sur le logement (SNL), contribuant ainsi à accroître l'offre de logements au Canada. Depuis son lancement, la SNL a contribué à la création de plus de 199 000 logements et à la préservation de plus de 366 000 logements communautaires. La SNL comprend également le Fonds pour accélérer la

[5] La base de référence concerne le nombre estimé d'utilisateurs de refuges qui étaient en situation d'itinérance chronique en 2016.

[6] Ce pourcentage équivaut à une variation de 0 % par rapport au pourcentage d'utilisateurs de refuges en situation d'itinérance chronique déclaré en 2023–2024. Comme l'indiquent les résultats précédents, le pourcentage d'utilisateurs de refuges en situation d'itinérance déclaré ces dernières années a augmenté par rapport à la base de référence établie en 2016 en raison de facteurs socioéconomiques, notamment la pandémie de COVID-19, le resserrement du marché du logement et la diminution de la disponibilité de logements abordables, ce qui a augmenté le coût de la vie et accru l'inabordabilité des logements.

[7] Comme le gouvernement du Canada n'a pas la compétence exclusive en matière d'itinérance, cette dernière cible escomptée est considérée comme une cible partagée dont l'attribution est répartie entre un éventail d'intervenants, de fournisseurs de services communautaires et d'autres ordres de gouvernement.

construction de logements, qui encourage des réformes structurelles devant mener à l'octroi de permis pour plus de 112 000 unités d'habitation supplémentaires.

Le Ministère, de concert avec les partenaires du portefeuille, a également continué d'appuyer la construction résidentielle de façon plus efficace et novatrice grâce aux initiatives du Plan du Canada sur le logement, notamment le Catalogue de conception de logements. En 2025, des modèles normalisés accompagnés d'une trousse de conception technique complète pour les maisons en rangée, les quadruplex, les sixplex et les logements accessoires ont été publiés afin d'aider les constructeurs, les municipalités et les collectivités à simplifier les processus d'approbation, à réduire les coûts et à accélérer la réalisation de projets de densification douce et d'insertion d'immeubles partout au Canada.

En septembre 2025, le Ministère a appuyé le lancement et la mise en œuvre initiale de Maisons Canada, un organisme de service spécial au sein de LICC qui se concentre sur la construction et le financement de logements abordables à grande échelle. Depuis son lancement, MC a commencé à faire progresser la réserve de projets dans le cadre de partenariats avec les provinces, les territoires, les municipalités, les partenaires autochtones, les organismes sans but lucratif et le secteur privé. Entre autres, MC est allé de l'avant avec six projets de construction directe sur des terrains fédéraux à Dartmouth, à Longueuil, à Ottawa, à Toronto, à Winnipeg et à Edmonton, qui ont le potentiel combiné d'accueillir 4 000 logements.

LICC a également appuyé l'intégration de la Société immobilière du Canada limitée au portefeuille du Ministère, à la suite de son transfert de Services publics et Approvisionnement Canada en juillet 2025. La Société immobilière du Canada limitée a été désignée comme principal vecteur de mise en œuvre précoce des projets phares de logement de MC et comme partenaire essentiel de l'établissement de MC à titre d'organisme central du gouvernement fédéral chargé de la production de logements.

Avec l'appui de LICC, les 120 municipalités de plus de 30 000 habitants et les trois territoires ont tous réalisé leur évaluation des besoins en matière de logement (EBML), conformément aux exigences des ententes du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (maintenant le volet Collectivités du Fonds pour bâtir des collectivités fortes). Ces EBML fournissent des données précieuses sur les pressions locales sur le logement et aident les collectivités à prendre des décisions fondées sur des données probantes concernant les priorités en matière de logement, les besoins en infrastructures et la planification de leur croissance future. De plus amples renseignements sur les EBML complétées sont accessibles en ligne : Évaluations des besoins en matière de logement complétées.

En 2025–2026, le Forum fédéral-provincial-territorial sur le logement et l'itinérance a offert l'occasion d'échanger et de faire progresser les discussions sur le renouvellement de la Stratégie nationale sur le logement, l'engagement des premiers ministres à faciliter le commerce intérieur ainsi que la conception et le lancement de Maisons Canada. Dans le cadre du Forum, LICC a également collaboré étroitement avec le Conseil national de recherches du Canada ainsi qu'avec les partenaires provinciaux et territoriaux afin d'appuyer les méthodes de construction modernes. Ces travaux favoriseront la modernisation et l'harmonisation de la réglementation, en plus

d'autres initiatives qui appuieront l'adoption et la mise à l'échelle des méthodes de construction modernes.

En 2025–2026, le Conseil national du logement a fourni des conseils au ministre du Logement et de l'Infrastructure dans le but d'améliorer la situation en matière de logement et de poursuivre la réalisation du droit à un logement de qualité convenable. Le 22 octobre 2025, le Conseil a présenté un rapport intitulé « Mesurer ce qui importe », qui propose un cadre permettant de mesurer la situation en matière de logement en fonction des sept éléments d'un logement de qualité convenable. Le 24 novembre 2025, après avoir entendu plus de 500 personnes et organisations d'un océan à l'autre, la commission d'examen Neha sur le droit à un logement sûr, adéquat et abordable pour les femmes et les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre a également présenté son rapport final ainsi que ses recommandations au ministre.

Au cours de l'exercice, dix-neuf projets ont été menés à terme dans le cadre de l'Initiative de recherche et d'acquisition des connaissances, ce qui a permis d'acquérir de nouvelles connaissances et de nouveaux outils ainsi que d'établir de nouveaux partenariats à l'appui de solutions en matière de logement. Les équipes de recherche ont établi plus de 100 partenariats avec des municipalités, des provinces et territoires, des établissements universitaires et des organismes sans but lucratif afin d'élaborer et de diffuser un large éventail de constatations et de produits dans le cadre de plus de 200 activités de mobilisation. De tels efforts appuient la prise de décisions concernant la réutilisation adaptative et la relocalisation, les logements intercalaires, les liens entre le logement et le transport en commun, la planification et la gouvernance, la construction et l'itinérance.

En 2025–2026, dans le cadre du Fonds pour l'application de la réglementation sur les locations à court terme (FARLCD), le Ministère a également réussi à conclure avec des municipalités la dernière des ententes de trois ans. Le FARLCD accroît l'offre de logements à long terme en soutenant l'application, par les municipalités, de la réglementation sur les locations à court terme, ce qui favorise la conversion d'unités d'habitation destinées à la location de courte durée en logements stables à long terme.

Le Fonds pour le transport en commun du Canada (FTCC) favorise les investissements dans le transport en commun afin de soutenir l'établissement de collectivités complètes axées sur le transport en commun. Le FTCC encourage les administrations locales à accroître l'offre de logements, la densité et l'abordabilité à proximité des principales lignes de transport en commun, ce qui contribue, par le fait même, à rendre les logements plus accessibles et à faire en sorte qu'un plus grand nombre de Canadiens et de Canadiennes aient la possibilité d'habiter à proximité d'un réseau de transport en commun accessible.

Le FCIL appuie également l'engagement du gouvernement du Canada à aider à résoudre la crise du logement qui touche la population canadienne dans les collectivités de toutes tailles. En investissant dans les services publics essentiels, comme les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux de ruissellement, le Programme contribue à gérer les coûts initiaux importants associés à la construction de nouveaux logements. Cette assise infrastructurelle permet aux municipalités et aux régions de planifier des quartiers denses, inclusifs et complets, de sorte que les infrastructures essentielles constituent le fondement d'une offre de logements sûrs et abordables partout au Canada.

Le volet Ententes provinciales et territoriales du FCIL repose sur des allocations bilatérales qui visent à appuyer les priorités régionales à long terme, en intégrant l'expansion des infrastructures à des objectifs communs en matière de logement et à des cibles de croissance. En 2025–2026, LICC a signé une entente de financement avec la province du Québec, ce qui a porté à 11 le nombre d'ententes conclues dans le cadre du volet Ententes provinciales et territoriales, et a poursuivi les discussions avec la province de l'Alberta en vue de finaliser une entente. Cette année, le Ministère a également approuvé 71 projets, pour lesquels les contributions fédérales totalisaient plus de 902 millions de dollars. Ces projets devraient permettre la construction de plus de 118 000 logements, dont environ 10 % devraient être des logements abordables. Les provinces doivent également consacrer au moins 20 % de leurs allocations de fonds totales aux collectivités rurales, nordiques et autochtones, leur assurant ainsi une part réservée qui n'entre pas en concurrence avec les grands projets d'aménagement urbain.

Dans le cadre du volet Prestation directe du FCIL, le Ministère a approuvé deux projets supplémentaires en 2025–2026, pour lesquels les contributions fédérales totalisaient plus de 411 millions de dollars. Le nombre total de projets approuvés dans le cadre du programme s'élève ainsi à 27 et les contributions fédérales totalisent plus de 781 millions de dollars. Ces projets approuvés devraient permettre la création de plus de 220 000 unités d'habitation, dont près de 18 000 logements abordables. En complément des allocations provinciales et territoriales, au moins 10 % de l'enveloppe budgétaire du volet Prestation directe est expressément réservée aux demandeurs des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Puisqu'il existe des réalités géographiques et communautaires propres aux collectivités rurales, nordiques et autochtones, la portée des infrastructures admissibles a été élargie afin d'inclure des actifs décentralisés essentiels, comme les camions d'eau communautaires, les citernes et les réseaux locaux de traitement des eaux usées. Par conséquent, le financement contribue directement au renforcement de la capacité locale de prestation des services et soutient l'aménagement de logements à long terme.

Le financement d'infrastructures favorisant la construction de logements a également progressé en collaboration avec la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC), ce qui a permis d'intégrer l'Initiative d'infrastructures pour le logement (IIL) à la conception du FCIL. Les premiers investissements réalisés dans le cadre de l'IIL comprennent le financement d'infrastructures municipales d'approvisionnement en eau au Manitoba, qui devrait permettre la construction d'environ 15 000 nouveaux logements. Par ailleurs, au Québec, l'appui à la planification du réaménagement de Montréal pourrait permettre la création de plus de 10 000 unités d'habitation, ce qui contribuerait à atténuer les contraintes d'infrastructure qui limitent l'aménagement résidentiel et à accroître l'offre de logements.

De plus, le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, qui a été renommé le volet communautaire du nouveau Fonds pour bâtir des collectivités fortes en 2025–2026, fournit un financement prévisible et à long terme pour les infrastructures qui appuient les priorités provinciales, territoriales et municipales, notamment les mesures visant à accroître l'offre de logements et à améliorer l'abordabilité. LICC a renforcé ce lien dans le cadre des ententes de 2024 à 2034 en veillant à ce que les investissements dans les infrastructures favorisent la croissance de l'offre de logements. Les retombées de ce financement se font déjà sentir à Whale Cove, au Nunavut, où la collectivité a pu remplacer un réseau temporaire d'approvisionnement en eau

potable par un nouveau réseau qui fournit de l'eau potable propre et salubre aux résidents tout au long de l'année. L'augmentation de la capacité et de la fiabilité de ce réseau permet à la collectivité de soutenir la construction de nouveaux logements, l'aménagement d'espaces récréatifs et sa croissance future.

En 2025–2026, la surveillance de la gouvernance des organisations relevant du portefeuille a été renforcée grâce à des mesures coordonnées visant à appuyer une gestion efficace des conseils d'administration, la responsabilisation ainsi que l'harmonisation avec les priorités fédérales en matière de logement et d'infrastructures. LICC a collaboré avec des partenaires clés du portefeuille, notamment la SCHL, la BIC, MC et la Société immobilière du Canada limitée, dans le but de faire progresser des priorités de gouvernance, telles que les nominations par le gouverneur en conseil et le respect des exigences législatives.

Le Ministère a également géré les relations fédérales avec Waterfront Toronto ainsi que la surveillance de cet organisme, en partenariat avec le gouvernement de l'Ontario et la Ville de Toronto, afin d'appuyer des infrastructures le long du secteur riverain de Toronto qui généreront d'importantes retombées sociales, environnementales et économiques, notamment concernant des possibilités de logement. Cela comprenait l'appui à un investissement conjoint de 975 millions de dollars visant à accélérer la revitalisation et à favoriser la participation du secteur privé à la réalisation des projets de Quayside et d'Ookwemin Minising, ainsi qu'à la construction future de plus de 14 000 logements, dont des logements locatifs abordables.

LICC reconnaît qu'une approche coordonnée est essentielle pour répondre aux divers besoins en matière de logement de l'ensemble de la population canadienne. Grâce à une mobilisation continue de ses partenaires et intervenants partout au pays, le Ministère continue de faire du logement une priorité de ses investissements dans les infrastructures pour appuyer l'accroissement de l'offre de logements et l'amélioration de l'abordabilité.

Résultat 1.2 : L'itinérance est réduite dans l'ensemble du Canada

Résultats obtenus

En 2025–2026, LICC a poursuivi ses efforts visant à prévenir et à réduire l'itinérance partout au pays au moyen d'initiatives, telles que Vers un chez-soi, l'Initiative de lutte contre l'itinérance hors refuge et dans les campements et le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans.

Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance est un programme communautaire qui permet d'offrir une aide financière en soutien aux efforts locaux de lutte contre l'itinérance. La majeure partie du financement est versée selon le modèle des entités communautaires, dans le cadre duquel des organisations locales (administrations municipales ou organismes sans but lucratif) sont chargées de cerner, de coordonner et de gérer la prestation des services aux personnes en situation d'itinérance et les investissements liés à l'accès coordonné, en fonction des priorités et des besoins locaux. En reconnaissance de la surreprésentation des Autochtones au sein de la population en situation d'itinérance, Vers un chez-soi comprend également un volet de financement Itinérance chez les Autochtones ainsi qu'un volet Approches fondées sur les distinctions qui inclut les signataires de traités modernes. En 2025–2026, Vers un chez-soi a aidé les collectivités locales à lutter contre l'itinérance en permettant à plus de

14 763 personnes d'accéder à un logement plus stable, tandis que plus de 29 565 personnes ont bénéficié de services essentiels de prévention de l'itinérance et de détournement des refuges.

Les partenaires de Vers un chez-soi ont également continué à progresser dans la mise en œuvre de l'accès coordonné et de l'approche axée sur les résultats pour soutenir une démarche coordonnée, fondée sur les systèmes et sur les données pour réduire l'itinérance. Les résultats préliminaires montrent qu'avec l'appui de LICC, 46 collectivités sur 60 avaient mis en œuvre les exigences minimales du programme Vers un chez-soi et s'y conformaient au plus tard le 31 mars 2026.

L'Initiative de lutte contre l'itinérance hors refuge et dans les campements a continué d'aider les provinces, les territoires et les municipalités à mettre en œuvre des plans de réponse communautaire aux campements pour répondre aux besoins immédiats des personnes en situation d'itinérance hors refuge. En 2025–2026, 1 012 personnes en situation d'itinérance hors refuge ont accédé à un logement plus stable, tandis que 1 380 personnes en situation d'itinérance hors refuge ont bénéficié de services essentiels de prévention.

Les projets financés dans le cadre du Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans ont également continué à aider les vétérans à trouver et à conserver un logement grâce à des suppléments au loyer et à des mesures de soutien globales. Tirant parti des partenariats et des capacités existants dans le cadre de Vers un chez-soi, le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans a financé 14 nouveaux projets partout au pays en 2025–2026, ce qui lui a permis d'atteindre un plus grand nombre de vétérans en situation d'itinérance ou à risque imminent de le devenir.

En 2025–2026, le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans a aidé 342 vétérans en situation d'itinérance à accéder à un logement plus stable, et certains d'entre eux ont également bénéficié d'autres mesures de soutien globales. De plus, 174 vétérans en situation d'itinérance et 229 vétérans exposés à un risque imminent d'itinérance ont bénéficié de suppléments au loyer offerts dans le cadre du programme. De plus, 1 632 vétérans exposés à un risque imminent d'itinérance ont bénéficié d'un service de prévention de l'itinérance ou de détournement des refuges et certains d'entre eux ont également bénéficié de mesures de soutien globales.

LICC a également accordé du financement à l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance afin de mettre en œuvre le Fonds d'innovation pour réduire l'itinérance, qui contribue à réduire l'itinérance chronique, à accroître le nombre de placements en hébergement et à diminuer le nombre de retours à l'itinérance ainsi que les nouvelles entrées en situation d'itinérance. En date de mars 2026, 25 collectivités de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard, de l'Ontario et de l'Alberta avaient reçu du financement, lequel a contribué à soutenir les suppléments au loyer, les logements avec services de soutien, la gestion de cas, la prévention et le détournement des refuges ainsi que des mesures de soutien ciblées pour les jeunes et les vétérans.

Le Ministère a également continué de fournir des statistiques nationales et de faire progresser les connaissances sur l'itinérance par la publication d'études, de dénombrements et d'autres rapports. En 2025–2026, l'Étude nationale sur les refuges de 2024 a été publiée et comprenait des statistiques telles que l'estimation annuelle de l'itinérance chronique. Les résultats des

dénombrements ponctuels coordonnés à l'échelle nationale de 2024 ont également été publiés en 2025–2026 et comprenaient un rapport sur le nombre de personnes qui ont vécu l'itinérance. Le Rapport sur la capacité d'hébergement a également permis de suivre l'évolution du nombre de refuges d'urgence et de lits, ainsi que de la capacité du réseau des refuges pour les victimes de violence familiale et du réseau de logements de transition. De plus, les Aperçus des données sur l'itinérance ont fourni des statistiques sur les répercussions de l'itinérance chronique sur différentes populations du Canada, ainsi qu'une nouvelle analyse des sorties du réseau des refuges et de leur évolution au fil du temps.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Le tableau 3 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein requis pour obtenir ces résultats.

Tableau 3 : Aperçu des ressources requises pour Logement et itinérance

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	910 608 663	1 023 353 063
Équivalents temps plein	486	515

La section Finances de la page Infographie pour Logement, Infrastructures et Collectivités Canada et la section Personnel de la page Infographie pour Logement, Infrastructures et Collectivités Canada dans l'InfoBase du GC présentent des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne le répertoire des programmes du Ministère.

Priorités gouvernementales connexes

La présente section fait état des priorités gouvernementales qui sont visées par cette responsabilité essentielle.

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus)

Dans le cadre de ses programmes en matière de logement et de lutte contre l'itinérance, LICC utilise une variété d'outils pour comprendre qui recourt aux interventions fédérales dans le domaine du logement et de l'itinérance et qui en bénéficie. À titre d'organisme fédéral responsable des politiques en matière de logement, LICC collabore étroitement avec ses partenaires du portefeuille, notamment Maisons Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement. La nature intersectionnelle de l'ACS Plus est importante, car elle veille à ce que les programmes et les politiques en matière de logement tiennent compte des divers besoins de la population canadienne en matière de logement, y compris la nécessité d'accorder la priorité aux populations vulnérables. Dans l'ensemble, les programmes de la SNL sont conçus de manière à accorder la priorité aux Canadiens qui se heurtent aux plus grands défis en matière de logement. Divers outils de production de rapports permettent de déduire les caractéristiques des occupants à partir des plans des fournisseurs de logements. Les bénéficiaires finaux qui soutiennent divers groupes cibles visés par l'ACS Plus, notamment au moyen de logements accessibles, de logements pour les femmes et les filles, de logements pour les Autochtones et de logements pour les personnes

noires, font l'objet d'une attention particulière. Tout au long de l'exercice 2025–2026, LICC a continué à faire progresser un ensemble de programmes et d'initiatives qui s'appuient sur l'ACS Plus pour aider la population canadienne, y compris les personnes ayant les plus grands besoins, à accéder à des logements abordables. Collectivement, les programmes et les initiatives de la SNL ont produit des résultats qui ont amélioré la situation en matière de logement de ces groupes.

Grâce à Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, les collectivités urbaines, autochtones, territoriales, rurales et éloignées ont reçu du soutien pour mettre en œuvre des projets qui répondent aux besoins locaux en matière d'itinérance au moyen d'approches fondées sur les données probantes, les systèmes et les collectivités. Vers un chez-soi tire également profit des données sur l'itinérance, notamment des données sur les refuges d'urgence, des dénombrements ponctuels (qui sont des instantanés de la situation de l'itinérance dans les collectivités canadiennes lors d'une journée donnée), et des renseignements du programme Vers un chez-soi, afin de mieux comprendre la situation de l'itinérance au Canada. Des groupes démographiques précis sont étudiés (comme les femmes, les personnes de genre divers, les jeunes, les personnes âgées, les Autochtones, les nouveaux arrivants, les vétérans et les personnes handicapées), ainsi que l'incidence des investissements fédéraux dans la mesure du possible.

De plus, dans le cadre de son volet Services et mesures de soutien, le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans finance des organismes bénéficiaires pour qu'ils offrent des suppléments au loyer et des mesures de soutien globales qui contribuent à prévenir et à réduire l'itinérance chez les vétérans. Ce programme recueille de façon volontaire des données sur le nombre de vétérans en situation d'itinérance qui reçoivent un supplément de loyer et qui accèdent à un logement, notamment des données démographiques clés sur ces vétérans (identité de genre, identité autochtone, appartenance à un peuple autochtone, ethnicité, âge, etc.).

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Objectifs de développement durable des Nations Unies

Dans le cadre de sa responsabilité essentielle 1 : Logement et itinérance, LICC contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies grâce à des initiatives prévues au titre de l'ODD 6, Assurer de l'eau propre et salubre, par la mise en œuvre du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement.

De plus, LICC appuie la réalisation des ODD des Nations Unies (ONU) grâce à la mise en œuvre de la stratégie d'action ministérielle suivante : au titre de l'ODD 11, Villes et communautés durables, LICC s'est engagé à prévenir et à contrer l'itinérance en poursuivant la mise en œuvre de Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance et du Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans.

Enfin, dans le cadre de l'ODD 11, les initiatives prévues par LICC appuient l'avancement des ODD de l'ONU grâce à la collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes de logement abordable.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'apport de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 et à la

Stratégie fédérale de développement durable dans notre stratégie ministérielle de développement durable et les rapports sur les progrès.

Répertoire des programmes

Les programmes suivants appuient la responsabilité essentielle Logement et itinérance :

- Politiques et programmes sur le logement
- Politiques et programmes sur l'itinérance

De plus amples renseignements en ce qui concerne le répertoire des programmes pour Logement et itinérance se trouvent à la section Résultats dans l'InfoBase du GC.

Responsabilité essentielle 2 : Transport en commun, infrastructures durables et développement des collectivités

Dans la présente section

- Description
- Répercussions sur la qualité de vie
- Progrès à l'égard des résultats
- Renseignements sur les résultats
- Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
- Priorités gouvernementales connexes
- Répertoire des programmes

Description

Logement, Infrastructures et Collectivités Canada aide à bâtir des collectivités résilientes, durables et complètes. Le Ministère investit dans le transport en commun et le transport actif sécuritaires, modernes et efficaces, dans des infrastructures carboneutres et résilientes aux changements climatiques, ainsi que dans la construction et la remise en état d'autres infrastructures publiques essentielles.

Le Ministère collabore également avec des organismes de la Couronne, d'autres ordres de gouvernement, des partenaires autochtones et le secteur privé pour réaliser de grands projets d'infrastructure et tirer parti d'autres options de financement et d'investissement.

Répercussions sur la qualité de vie

Cette responsabilité essentielle contribue également au domaine « Environnement », plus précisément aux sous-domaines « Eau potable », « Adaptation aux changements climatiques », « Accès au transport en commun » et « Gestion des déchets ». Elle s'exerce par la mise en œuvre de solutions stratégiques qui orientent la façon dont le gouvernement fédéral soutient la résilience, la

durabilité et le développement des collectivités dans des secteurs tels que les infrastructures publiques, les grands ponts, le transport en commun, l'eau potable et les eaux usées, ainsi que l'atténuation des catastrophes, lesquels contribuent tous à des collectivités durables.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente le rendement du Ministère par rapport à ses cibles pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle 2 : Transport en commun, infrastructures durables et développement des collectivités.

Le tableau 4 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié au Résultat 2.1 : Les collectivités canadiennes bénéficient d'infrastructures de grande qualité au cours des trois derniers exercices.

Tableau 4 : Résultat 2.1 : Les collectivités canadiennes bénéficient d'infrastructures de grande qualité

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
2.1.1 : Durée de vie utile restante des infrastructures publiques	50 %	31 mars 2026	2023–2024 : 59,4 % 2024–2025 : 59,4 % 2025–2026 : 59,5 %

Le tableau 5 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié au Résultat 2.2 : Les Canadiens favorisent l'utilisation du transport en commun ou du transport actif aux véhicules personnels au cours des trois derniers exercices.

Tableau 5 : Résultat 2.2 : Les Canadiens favorisent l'utilisation du transport en commun ou du transport actif aux véhicules personnels

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
2.2.1 : Part modale du transport en commun et du transport actif	18,1 %	31 mars 2026	2023–2024 : 16,4 % 2024–2025 : 17,4 % 2025–2026 : 18,1 %
2.2.2 : Pourcentage de la population vivant à moins de 500 mètres d'un arrêt de transport en commun	75 %	31 mars 2026	2023–2024 : 75,3 % 2024–2025 : 74,6 % 2025–2026 : 75,2 %

Le tableau 6 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié au Résultat 2.3 : Les collectivités de partout au Canada sont mieux préparées pour atteindre les objectifs de carboneutralité au cours des trois derniers exercices.

Tableau 6 : Résultat 2.3 : Les collectivités de partout au Canada sont mieux préparées pour atteindre les objectifs de carboneutralité

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
2.3.1 : Réduction des émissions de GES par habitant provenant des secteurs des transports, des bâtiments, des déchets solides, de la construction et des eaux usées depuis 2005	Réduction > 0	31 mars 2026	2023–2024 : 1,80 tonnes 2024–2025 : 2,09 tonnes 2025–2026 : Non disponible[8]

Le tableau 7 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié au Résultat 2.4 : Les collectivités canadiennes se préparent aux conséquences des changements climatiques au cours des trois derniers exercices.

Tableau 7 : Résultat 2.4 : Les collectivités canadiennes se préparent aux conséquences des changements climatiques

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
2.4.1 : Proportion d'organisations municipales qui ont tenu compte de l'adaptation aux changements climatiques dans leur processus décisionnel	80 %	31 mars 2027	2023–2024 : Sans objet[9] 2024–2025 : Non disponible[10] 2025–2026 : Sans objet [9]

Le tableau 8 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié au Résultat 2.5 : Les Canadiens ont accès aux biens communautaires au cours des trois derniers exercices.

[8] Le dernier rapport d'inventaire national sur les sources et les puits de gaz à effet de serre au Canada a été publié par Environnement et Changement climatique Canada et présentait des données pour la période allant de 1990 à 2024. Les données et les estimations pour 2025–2026 devraient être publiées en 2027, les résultats réels ne sont donc pas disponibles pour cet indicateur.

[9] Comme l'Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada n'était auparavant menée que tous les deux ans, les résultats réels sont présentés comme sans objet pour 2023–2024 et 2025–2026.

[10] Les données de l'Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada sont recueillies tous les deux ans et sont accessibles environ deux ans après l'année de référence. Par conséquent, les résultats de 2024–2025 devraient être accessibles d'ici la fin de l'année civile 2026.

Tableau 8 : Résultat 2.5 : Les Canadiens ont accès aux biens communautaires

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
2.5.1 : Proportion de la population qui a accès à des installations communautaires, culturelles et récréatives par la marche, le vélo, le transport en commun	60 %	31 mars 2026	2023–2024 : Non disponible[11] 2024–2025 : 79 % 2025–2026 : Non disponible[12]

La section Résultats de la page Infographie pour Logement, Infrastructures et Collectivités Canada dans l'InfoBase du GC présente des renseignements supplémentaires sur les résultats et le rendement liés au répertoire des programmes du Ministère.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement à Transport en commun, infrastructures durables et développement des collectivités en 2025–2026 par rapport aux résultats prévus dans le Plan ministériel de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada pour l'exercice.

Résultat 2.1 : Les collectivités canadiennes bénéficient d'infrastructures de grande qualité

Résultats obtenus

En 2025–2026, LICC a continué d'investir dans des programmes qui contribuent à faire en sorte que les collectivités canadiennes disposent d'infrastructures de grande qualité à mesure que de nouveaux logements sont construits partout au pays.

L'ancien Fonds pour le développement des collectivités du Canada, désormais le volet communautaire du Fonds pour bâtir des collectivités fortes, est une source de financement prévisible à long terme qui permet aux municipalités d'investir directement dans les priorités locales favorisant l'établissement de quartiers complets et résilients. Il contribue aux progrès en finançant la revitalisation de biens communautaires essentiels, comme des installations récréatives, des carrefours culturels et des espaces publics, afin que ces lieux essentiels demeurent sûrs, modernes, accessibles et adaptés aux besoins sociaux en évolution de la population canadienne. Par exemple, à Murray River, à l'Île-du-Prince-Édouard, la remise à neuf d'un terrain de baseball a revitalisé l'endroit, ce qui a permis à la collectivité d'accueillir de

[11] Le Cadre ministériel des résultats (CMR) de LICC a été modifié pour l'exercice 2025–2026, avec l'ajout de ce nouvel indicateur. Étant donné que le point 2.5.1 est un nouvel indicateur, certains résultats réels des années précédentes sont présentés comme non disponibles.

[12] Les Mesures spatiales de l'accès, source de données pour cet indicateur, passent à un cycle de production de rapports bisannuel. Par conséquent, la prochaine diffusion de données et les prochains résultats pour 2025–2026 seront publiés à la fin de 2026.

nouveau des équipes visiteuses, d'augmenter le nombre de visiteurs et d'améliorer le soutien envers l'économie locale.

De plus, le Fonds appuie la modernisation des infrastructures d'approvisionnement d'eau et de traitement des eaux usées. Grâce à des investissements dans les installations de traitement d'eau potable, l'amélioration des réseaux d'eaux usées et la gestion de l'eau propre, le volet communautaire soutient directement la construction et la remise en état des infrastructures publiques essentielles. Ces améliorations essentielles contribuent à protéger la santé publique, à améliorer la qualité de l'eau et à assurer la prestation fiable des services municipaux quotidiens.

Le FCIL appuie l'aménagement d'infrastructures de grande qualité en finançant les réseaux essentiels d'eau, d'eaux usées, d'eaux pluviales et de gestion des déchets solides nécessaires à l'établissement de collectivités complètes. En finançant d'importants travaux de modernisation des stations de traitement des eaux usées, le découplage des réseaux d'eaux de ruissellement et des améliorations localisées aux conduites d'égout, le FCIL aide les collectivités à mettre en place des infrastructures publiques essentielles modernes, à forte capacité et résilientes. Ces investissements fournissent les bases sûres et durables nécessaires pour accroître l'offre de logements au Canada de manière sécuritaire, tout en protégeant les écosystèmes locaux et en maintenant des services essentiels. Par exemple, dans la ville de Riverview, au Nouveau-Brunswick, le bassin de gestion des eaux pluviales naturalisé Mill Creek contribue à soutenir la croissance de la collectivité grâce à l'aménagement d'un bassin de rétention de 10 000 mètres carrés capable de gérer les eaux pluviales dans un bassin versant de près de 40 hectares. Le projet atténue les inondations locales, améliore la qualité de l'eau et favorise la biodiversité grâce à la végétation qui joue le rôle d'un filtre naturel.

De plus, le volet Infrastructures vertes du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada contribue à faire en sorte que la population canadienne ait accès à des infrastructures communautaires durables, résilientes et de grande qualité. Le volet Infrastructures vertes appuie la construction et la remise en état d'infrastructures essentielles liées à l'eau et aux collectivités, y compris des améliorations nécessaires aux réseaux d'eau potable et de traitement des eaux usées, afin d'assurer un accès fiable à une eau potable salubre et une protection efficace de l'environnement. Par exemple, le volet Infrastructures vertes a financé la construction de deux nouveaux réservoirs d'eau potable à Dawson City, au Yukon, pour remplacer les réservoirs en place, devenus défaillants, et améliorer l'accès à l'eau potable au sein de la collectivité.

En 2025–2026, LICC a fourni du soutien administratif à l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) au moyen de mécanismes de gouvernance établis et a favorisé la collaboration avec des intervenants clés, notamment l'Autorité internationale, le Michigan Department of Transportation et les organismes frontaliers. Des réunions régulières de gouvernance et l'échange de renseignements ont permis d'assurer une surveillance efficace, une prise de décisions en temps opportun et une gestion active des risques, tandis que le projet du pont international Gordie-Howe progressait vers son achèvement substantiel. LICC a également fourni à l'APWD des conseils stratégiques sur la gestion de l'entente de projet et a appuyé la transition vers les activités d'exploitation ainsi que la planification initiale des activités liées à l'ouverture.

De plus, LICC a fourni un soutien à la surveillance à la société Les ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée, notamment en ce qui concerne la réhabilitation du pont de Québec. Ce

soutien comprenait la prestation de soutien technique et d'expertise en ingénierie ainsi que la participation à la mise en œuvre du Groupe consultatif sur la réhabilitation du pont de Québec. En outre, LICC a fourni des conseils stratégiques concernant le projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure. Ce partenariat s'est révélé particulièrement efficace pour faire progresser certains éléments clés du projet, ce qui a donné lieu à des avancées concrètes et a permis au projet de respecter son calendrier.

Le Ministère a continué de gérer activement l'entente de projet de partenariat public-privé du corridor du pont Samuel-De Champlain, en veillant à ce que le partenaire privé respecte les exigences contractuelles relatives à l'exploitation sécuritaire et efficace des infrastructures ainsi qu'à l'entretien continu des actifs du pont. Des progrès importants ont été réalisés en vue de l'obtention du certificat définitif d'achèvement, et l'ensemble des infrastructures de type conception, construction et transfert a été transféré avec succès aux partenaires du projet, notamment la Ville de Montréal. LICC a également contribué à faire progresser la résolution de questions en suspens liées à la conception et à la construction, notamment les problèmes de bruit. Parallèlement, le Ministère a collaboré étroitement avec le partenaire privé, de même qu'avec CDPQ Infra et REM inc., pour faciliter l'exploitation du système léger sur rail du Réseau express métropolitain sur le pont Samuel-De Champlain.

LICC a continué d'appuyer Alto et Transports Canada dans l'examen des possibilités d'intégrer à l'initiative de train à grande vitesse les thèmes du logement, de l'aménagement axé sur le transport en commun et des avantages pour la collectivité. LICC a collaboré avec MC pour cerner des zones propices au développement et des possibilités de logement pour orienter les décisions d'Alto concernant l'emplacement des gares. De plus, LICC a collaboré avec Transports Canada à l'élaboration d'un cadre stratégique sur les avantages pour la collectivité découlant de l'initiative de train à grande vitesse.

En collaboration avec LICC, la BIC a appuyé l'aménagement d'infrastructures de grande qualité en ayant recours à d'autres modèles de financement qui permettent de mobiliser des capitaux privés et institutionnels et de compléter les sources de financement publiques traditionnelles. Cette approche favorise la réalisation de projets d'infrastructure de grande envergure en donnant accès à des possibilités de financement et d'expertise supplémentaires, ce qui contribue à accélérer la réalisation des projets et à améliorer les résultats à long terme en matière de durabilité. De plus, LICC a facilité l'injection de 10 milliards de dollars supplémentaires en capitaux disponibles de la BIC, que le Parlement a approuvée dans le cadre de la *Loi d'exécution du budget*, ce qui contribuera à appuyer des infrastructures communautaires de grande qualité.

LICC a également appuyé le Conseil canadien des infrastructures, un organisme consultatif indépendant composé d'experts qui relève du ministre du Logement et de l'Infrastructure, dans la publication réussie de la première Évaluation nationale des infrastructures (ENI) du Canada le 27 novembre 2025. Éclairé par de vastes consultations menées auprès d'intervenants de divers secteurs et administrations et résumées dans un rapport intitulé Ce que nous avons entendu, le premier rapport de l'ENI a intégré des projections démographiques à l'échelle des collectivités, l'état des actifs et des considérations climatiques afin d'établir une base de référence nationale et d'orienter la planification à long terme et les investissements dans les infrastructures favorisant la construction de logements au Canada.

En 2025–2026, LICC a poursuivi sa collaboration avec les partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones pour faire progresser les priorités et les investissements en matière d'infrastructures. Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des infrastructures se sont réunis en décembre 2025 pour discuter du Fonds pour bâtir des collectivités fortes et de la politique « Achetez canadien », ce qui a permis de veiller à ce que les priorités provinciales et territoriales éclairent la conception et la mise en œuvre du programme. La mobilisation menée dans le cadre du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne et des tables de leadership autochtone en matière de climat a également permis de veiller à ce que les réalités et les priorités des partenaires autochtones orientent l'élaboration des politiques et des programmes du Ministère.

Résultat 2.2 : Les Canadiens favorisent l'utilisation du transport en commun ou du transport actif aux véhicules personnels

Résultats obtenus

Reconnaissant que le fondement d'un réseau de transport en commun efficace repose sur un financement fiable, le FTCC fournit un financement stable et prévisible qui aide les municipalités, les commissions de transport et les groupes régionaux à planifier et à réaliser des projets d'infrastructure essentiels à long terme. Il s'agit notamment de construire de nouvelles infrastructures de transport en commun et d'entretenir des réseaux existants, en plus d'appuyer les coûts du cycle de vie. Le financement est versé par l'entremise de trois volets distincts : le Fonds pour le transport en commun fort (anciennement le volet Ententes pour les régions métropolitaines), le financement de base et le financement ciblé, qui fournissent ensemble les assises en capital nécessaires pour encourager la population canadienne à privilégier le transport en commun et les modes de transport actifs plutôt que les véhicules personnels.

En plus d'inclure les infrastructures de transport en commun de base, les principaux objectifs du FTCC intègrent les infrastructures de transport en commun à une planification communautaire générale. En favorisant la collaboration entre les intervenants et les bénéficiaires du financement, LICC contribue à orienter l'aménagement de collectivités complètes axées sur le transport en commun. L'harmonisation stratégique contribue à faire en sorte que les projets résidentiels soient étroitement liés aux services essentiels et aux grands pôles de transports collectifs. La création de quartiers accessibles à pied et bien reliés réduit le besoin de posséder un véhicule personnel au quotidien, ce qui contribue à gérer la croissance urbaine tout en offrant à la population canadienne des modes de transport pratiques et durables. De plus, le FTCC s'efforce de réduire l'isolement des collectivités qui éprouvent un manque de mobilité en finançant des projets dans le cadre de son volet de financement ciblé. Ce soutien ciblé aide les collectivités rurales et éloignées, les collectivités du Nord et les collectivités autochtones à aménager des réseaux de transport en commun localisés qui répondent à leurs besoins particuliers, ce qui permet d'offrir des solutions de mobilité viables de manière plus équitable, quelle que soit la situation géographique.

À mesure que de nouveaux appels de propositions sont lancés dans le cadre du FTCC, LICC continue d'assurer une surveillance essentielle du financement ainsi qu'une intendance continue des projets existants déjà approuvés dans le cadre du Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural (FSTCMR), du Fonds pour le transport en commun à zéro émission (FTCZE) et du Fonds pour le transport actif (FTA).

Les investissements réalisés dans le cadre du FSTCMR ont eu des retombées importantes au sein des collectivités rurales et autochtones. C'est notamment le cas à Devon, en Alberta, où la mobilité locale est renforcée grâce à l'ajout d'un nouvel autobus accessible à la flotte de transport en commun de la collectivité. Le nouvel autobus élargira l'accès aux services pour les aînés et les membres de la collectivité à mobilité réduite. Le service permet notamment d'effectuer des excursions de magasinage deux fois par semaine au sein de la collectivité, deux excursions hebdomadaires dans la ville voisine de Leduc pour magasiner et faire de l'activité physique. Il joue également un rôle actif dans les livraisons de la banque alimentaire.

Le passage des moteurs à combustible fossile à des solutions de rechange à zéro émission peut être difficile, en raison de la complexité associée à la conversion de réseaux entiers de transport en commun à une nouvelle technologie, ce qui entraîne des coûts initiaux importants. Pour combler ce manque, le FTCZE fournit de l'aide aux exploitants d'autobus de transport en commun et d'autobus scolaires à électrifier leurs parcs. Le FTCZE est étroitement coordonné avec la BIC, qui s'est engagée à accorder 1,67 milliard de dollars en prêts pour appuyer l'acquisition de plus de 5 000 autobus de transport en commun et autobus scolaires à zéro émission. En accélérant l'électrification des parcs de véhicules et en poursuivant la surveillance des projets mis en œuvre dans le cadre du FTCZE, le programme contribue à l'établissement d'un réseau vert à faibles émissions et résilient aux changements climatiques. Ce réseau fait des déplacements écologiques un choix viable.

Afin de faire du transport durable une option réaliste partout au pays, le programme met également l'accent sur l'expansion de réseaux pratiques de transport actif et sur la correction des écarts régionaux en matière de mobilité. LICC appuie la Stratégie nationale de transport actif du Canada grâce au financement du transport actif offert dans le cadre du FTCC, qui permet la planification et l'expansion des réseaux de pistes piétonnes et cyclables et des autres formes de mobilité partagée. Le sentier communautaire de Stanley offre aux résidents de la vallée de Pembina, au Manitoba, un moyen plus sûr et mieux intégré de se déplacer entre Winkler et Morden, que ce soit pour le travail ou les loisirs. Le nouveau sentier polyvalent pavé de dix kilomètres, conçu pour les personnes de tous âges et de toutes capacités, relie ces collectivités en croissance et constitue une solution de rechange plus sécuritaire aux déplacements sur des routes très fréquentées. Le sentier améliore l'accès aux lieux de travail, aux services locaux et au Centre de santé de Boundary Trails. Il favorise également les déplacements quotidiens tout en encourageant des modes de vie actifs et sains.

De plus, LICC a réalisé des investissements à l'appui de projets visant la construction, l'agrandissement et l'amélioration des infrastructures de transport en commun dans le cadre du volet Infrastructures de transport en commun du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada. L'un de ces projets consistait à acquérir dix autobus électriques lourds à batterie de longue autonomie ainsi que l'infrastructure de recharge connexe à Victoria, en Colombie-Britannique. Ce projet appuie la transition du parc d'autobus de transport en commun à service intensif de la C.-B. vers des véhicules à zéro émission. Les autobus présenteront une efficience accrue, ainsi que des normes d'accessibilité et des caractéristiques de sécurité améliorées pour les chauffeurs et les passagers, et auront la capacité de recevoir les mises à niveau technologiques prévues en matière de suivi des véhicules.

Le volet communautaire du Fonds pour bâtir des collectivités fortes, anciennement appelé Fonds pour le développement des collectivités du Canada, contribue également à accroître l'utilisation du transport en commun et du transport actif par rapport à celle de véhicules personnels. Pour ce faire, on finance la construction et la remise en état d'infrastructures publiques locales. Le financement appuie des projets comme une nouvelle passerelle polyvalente à Kelowna, en Colombie-Britannique, qui améliore les liens entre des collectivités en croissance pour les piétons et les cyclistes. Le Fonds a également permis d'apporter des améliorations au sentier Pine Lake, au Yukon, ce qui contribue à offrir un accès sûr et direct entre le village de Haines Junction et le terrain de camping de Pine Lake. Le résultat est un bien communautaire qui est rassembleur, offre une solution de rechange, sous forme de transport actif, aux déplacements en véhicule pour réaliser de courts trajets et facilite la pratique d'activités de plein air.

Résultat 2.3 : Les collectivités de partout au Canada sont mieux préparées pour atteindre les objectifs de carboneutralité

Résultats obtenus

LICC a continué de s'assurer que la population canadienne soit mieux préparée à atteindre les objectifs de carboneutralité grâce à un certain nombre de programmes.

Le Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs soutient les collectivités en finançant des projets d'amélioration et de nouvelle construction qui réduisent activement les émissions de carbone et améliorent l'efficacité énergétique. Le fait d'investir dans les infrastructures vertes, telles que les bâtiments écoénergétiques et résilients face aux changements climatiques, contribue à bâtir des collectivités saines et résilientes, à promouvoir la durabilité environnementale, à stimuler la croissance économique et à favoriser une économie carboneutre. À ce jour, les travaux de construction de 73 projets sont terminés, dont 6 projets carboneutres ou prêts à atteindre la carboneutralité. Au total, 65 projets de rénovation de bâtiments existants ont également été achevés, ce qui a permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de plus de 6 600 tonnes.

Par exemple, l'Awitgati Longhouse & Cultural Centre est un nouvel établissement autochtone offrant des services sociaux et de santé à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, qui servira de lieu propice à l'établissement de relations, au dialogue interculturel et à la réconciliation. L'établissement fournira de l'aide abordable et accessible dans les domaines de l'éducation, de la formation axée sur des compétences, de la culture, de la santé et des services aux Autochtones pour tous les membres de la collectivité. Il servira également de vitrine pour la conception carboneutre et l'accessibilité, stimulera la croissance de l'économie verte régionale et créera des emplois.

Le Ministère a également aidé les collectivités partout au Canada à être mieux préparées à atteindre les objectifs de carboneutralité grâce à ses programmes existants. Les fonds destinés à ces programmes ont été entièrement attribués et servent en partie à appuyer des projets d'infrastructure environnementale qui favorisent la réduction des émissions de GES.

La plateforme en ligne de trousse d'outils climatiques, Perspectivesclimatiques.ca, donne accès à une bibliothèque organisée de 834 ressources – dont 319 nouvelles ont été ajoutées en 2025–2026

– qui soutiennent la planification et la prise de décisions en matière d'infrastructures. Elle permet également de réaliser la visualisation géospatiale des indicateurs climatiques et socioéconomiques et comprend un outil de recherche de solutions relatives au climat et aux infrastructures. La plateforme a également lancé un nouvel outil d'évaluation rapide des risques qui permet aux utilisateurs d'effectuer une évaluation préliminaire des risques climatiques en environ huit heures.

Afin d'assurer la conformité à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale et économique stratégique, LICC a appuyé la réalisation d'évaluations à l'aide de l'optique du climat, de la nature et de l'économie pour les initiatives proposées, veillant ainsi à ce que les répercussions sur les émissions de GES soient prises en compte parmi les considérations environnementales.

Le Ministère a également assuré la surveillance de la gouvernance et le suivi du rendement de la BIC. Dans le cadre de cette surveillance, LICC a fourni une orientation stratégique et établi des priorités d'investissement afin d'assurer l'harmonisation du portefeuille de la BIC avec les objectifs climatiques du gouvernement fédéral. Il s'agit notamment de mettre l'accent sur l'énergie propre, le transport à faibles émissions de carbone et les infrastructures contribuant à réduire les émissions. La BIC a mobilisé d'importants capitaux privés et institutionnels, en plus des investissements fédéraux, ce qui a permis de réaliser des projets d'infrastructure visant à réduire les émissions de GES, tout en renforçant les retombées économiques.

Résultat 2.4 : Les collectivités canadiennes se préparent aux conséquences des changements climatiques

Résultats obtenus

Comme les changements climatiques se poursuivent, les infrastructures résilientes seront de plus en plus importantes pour le maintien du bien-être économique, environnemental et social. LICC a aidé les collectivités à renforcer leur résilience climatique en intégrant des considérations climatiques aux décisions de financement et à la mise en œuvre des programmes.

Guidé par la SNA, LICC a continué à intégrer les considérations liées à la résilience climatique dans ses programmes de financement de grandes infrastructures, dont le FCIL et le FTCC. Dans le cadre de ces programmes, les bénéficiaires du financement sont tenus de cerner les dangers naturels susceptibles d'avoir une incidence sur les actifs au cours de leur durée de vie et de s'engager à mettre en œuvre des mesures d'atténuation des risques. LICC a élaboré des orientations ciblées et rigoureuses pour aider les demandeurs et les bénéficiaires à respecter ces exigences.

En s'appuyant sur les approches adoptées dans le cadre du FCIL et du FTCC, LICC a fait progresser la conception d'exigences évolutives en matière de résilience climatique pour le nouveau Fonds pour bâtir des collectivités fortes afin de veiller à ce que les futurs investissements fédéraux dans les infrastructures appuient des projets conçus et construits pour durer. Ces efforts, combinés à ceux du FCIL et du FTCC, contribuent à l'atteinte de la cible de la SNA selon laquelle, à compter de 2024, il faut tenir compte de la résilience aux effets des changements climatiques dans le cadre de tous les nouveaux programmes fédéraux de financement des infrastructures.

Tout au long de l'exercice 2025–2026, LICC a également continué à verser des fonds, par l'entremise du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC), à des projets visant à réduire les répercussions des changements climatiques et des catastrophes causées par des dangers naturels et des phénomènes météorologiques extrêmes. Le FAAC vise à renforcer la résilience des collectivités canadiennes, ce qui permet d'atténuer les répercussions sur la santé et la sécurité, de protéger les infrastructures essentielles, de réduire les perturbations des services essentiels, d'atténuer les conséquences économiques et d'éviter les pertes. Bien que le FAAC profite à l'ensemble de la population canadienne, certains groupes, tels que les collectivités de petite taille, rurales, éloignées, nordiques et autochtones, sont particulièrement vulnérables aux répercussions physiques des changements climatiques. Dans ce contexte, le Ministère a alloué au moins 10 % de l'enveloppe budgétaire du programme aux bénéficiaires autochtones.

Les projets que finance le FAAC renforcent la résilience grâce à des initiatives telles que celle du corridor de l'autoroute 55, en Saskatchewan. Ce projet relie les collectivités de Carrot River, de Hudson Bay et de Moose Range n° 486 et l'autoroute est largement empruntée par l'industrie forestière ainsi que par les résidents de la région, y compris des membres des collectivités des Premières Nations. Le projet contribue à l'atténuation des inondations grâce à des améliorations en matière de sécurité ainsi qu'à la réfection et à la remise en état d'environ 55 km de route le long de l'autoroute 55, pour en accroître la capacité et la résilience.

LICC a également aidé les collectivités canadiennes à accroître leur capacité d'adaptation aux répercussions des changements climatiques grâce au volet Infrastructures vertes du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada. Le volet finance des projets qui renforcent la capacité d'adaptation structurelle et naturelle aux effets des changements climatiques, aux catastrophes naturelles et aux phénomènes météorologiques extrêmes. L'un de ces projets, les travaux d'atténuation des risques d'érosion des berges et d'exposition à la submersion côtière dans le secteur du boulevard Perron et des rues des Tournepierres et des Mouettes, dans la municipalité de Maria, en Gaspésie, au Québec, vise à prévenir l'érosion et les inondations côtières des rives de la baie des Chaleurs. Ce projet permettra d'accroître la capacité structurelle de la municipalité de Maria à s'adapter aux catastrophes naturelles et aux phénomènes météorologiques extrêmes et à y résister.

Grâce au Fonds pour les infrastructures naturelles (FIN), LICC a continué d'appuyer directement l'aménagement d'infrastructures résilientes, y compris des infrastructures naturelles et hybrides, au moyen d'investissements ciblés visant à protéger l'environnement naturel et à contribuer à la croissance économique et à la création d'emplois. Les projets financés dans le cadre du FIN aident à prévenir les répercussions des changements climatiques sur les collectivités, comme les crues soudaines, et appuient également la conservation et le rétablissement des espèces sauvages, y compris les espèces en péril.

Depuis la mise en œuvre du FIN, un total de 68 projets ont été approuvés, pour une contribution fédérale de plus de 116 millions de dollars. Parmi ceux-ci, 23 projets approuvés ont totalisé près de 13,6 millions de dollars en contributions fédérales, dans le cadre de l'engagement de fournir un minimum de 10 % du budget global du FIN à des bénéficiaires autochtones. Parmi ceux-ci figure le projet Honorer la terre : système hybride de gestion des eaux pluviales et aménagement d'un

espace vert naturalisé pour la T'Sou-ke First Nation, en Colombie-Britannique, qui a été achevé en août 2025. Ce projet a permis d'améliorer la qualité des terres, de l'eau et de l'air en construisant un système hybride de gestion des eaux pluviales et en aménageant un espace vert naturalisé au nouveau complexe communautaire et centre de santé de la T'Sou-ke First Nation. Le projet a permis de réhabiliter le site grâce au renouvellement des sols, à la végétation naturelle et à des systèmes d'eau naturalisée.

Le Ministère a également fait progresser sa collaboration avec ses partenaires gouvernementaux et Waterfront Toronto, afin de mettre en place des infrastructures durables et résilientes aux changements climatiques qui en atténuent les répercussions. En 2025–2026, dans le cadre de l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto, d'importants jalons ont été atteints, notamment l'obtention de l'attestation d'achèvement substantiel du Projet de protection contre les inondations et d'infrastructures habilitantes des Port Lands. Ces travaux renforcent la résilience à long terme des collectivités, permettent un aménagement sécuritaire dans des zones auparavant à risque et favorisent une croissance intégrée et durable du secteur riverain.

LICC a également appuyé la production de 15 principaux produits liés au logement et à la résilience des infrastructures au cours du dernier exercice financier, dont six Normes nationales du Canada. L'investissement continu a permis au Canada de devenir le premier pays à intégrer des valeurs de conception climatique futures à son Code national du bâtiment, ce qui permet d'établir des charges de calcul de conception qui tiennent compte des conditions climatiques futures prévues.

De plus, grâce au répertoire d'experts en matière de climat et d'infrastructures, les collectivités ont reçu des conseils techniques personnalisés, individuellement ou en petits groupes, pour cerner et valider des possibilités d'atténuation des risques liés aux changements climatiques et d'amélioration de l'efficacité énergétique. Le répertoire d'experts a offert des services consultatifs et techniques gratuits à 258 collectivités de petite taille et à faible capacité. L'objectif était de les orienter dans l'évaluation et le renforcement de l'intégration de solutions résilientes et à faibles émissions de carbone à leurs projets. Depuis sa création, le répertoire a attiré plus de 130 experts reconnus à l'échelle nationale.

Résultat 2.5 : Les Canadiens ont accès aux biens communautaires

Résultats obtenus

En 2025–2026, LICC a continué d'investir dans des espaces où les Canadiens peuvent tisser des liens avec leur collectivité, profiter d'activités de loisirs et de sports, et participer à des activités et expressions culturelles.

Annoncé dans le budget de 2025, le nouveau Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) soutiendra l'accès de la population canadienne à des biens communautaires essentiels grâce à un investissement de 51 milliards de dollars sur 10 ans à compter de 2026–2027. Le financement sera versé dans le cadre de trois volets ciblés : le volet de prestation directe, le volet communautaire et le volet provincial et territorial, qui comprend le financement des infrastructures liées à la santé.

Afin que le FBCF puisse appuyer des projets avant le début de la saison de construction, LICC a pris des mesures importantes sur le plan opérationnel, notamment en concevant des mécanismes

de mise en œuvre efficaces pour le programme, en lançant des négociations avec les provinces et les territoires pour conclure des ententes administratives et en faisant progresser l'évaluation des demandes présentées dans le cadre du volet de prestation directe. Ces étapes fondamentales ont permis de veiller à ce que les fonds puissent être investis rapidement et de façon responsable dans les collectivités, accélérant ainsi la construction et la rénovation d'infrastructures dont la population canadienne dépend au quotidien.

Pendant les travaux de mise en œuvre du nouveau FBCF, le Ministère a continué à verser un financement annuel de 2,5 milliards de dollars dans le cadre du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC), maintenant le volet communautaire du FBCF, aux provinces et aux territoires, qui ont ensuite redistribué les fonds à plus de 3 700 collectivités. Les collectivités ont la possibilité d'effectuer des investissements stratégiques dans 19 catégories de projets différentes, qui comprennent des investissements dans les installations récréatives, les systèmes énergétiques communautaires et les aéroports locaux et régionaux.

Les collectivités ont utilisé leur financement pour veiller à ce que leur population ait accès à des biens communautaires, notamment en rénovant la piscine du parc Halifax Common, à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Le projet comprenait une nouvelle piscine conçue pour offrir un accès sans obstacle à tous, ainsi qu'une variété d'installations destinées aux loisirs et au conditionnement physique, une aire aquatique de jeu et de détente, un bâtiment communautaire comprenant une salle polyvalente et diverses installations, ainsi qu'un espace extérieur couvert pour soutenir l'organisation de rassemblements, de cours et d'activités. L'ensemble du bâtiment est carboneutre et comprend l'utilisation de panneaux solaires et d'un système de ventilation naturelle pendant toute la saison estivale. Ces caractéristiques réduisent l'empreinte environnementale de l'installation et permettent de faire en sorte que le bâtiment demeure un bien communautaire fiable pour les décennies à venir. Un autre projet qu'a financé le FDCC (maintenant le volet communautaire du FBCF) est le parc Giizhigooweyaabikwe, à Winnipeg, au Manitoba, où une collaboration entre des partenaires et des membres de la collectivité a permis d'aménager un espace repensé en fonction des priorités communes et des observations de la collectivité. Le financement a servi à aménager une nouvelle fontaine à boire communautaire munie d'une station de remplissage de bouteilles, de sorte que les résidents et les visiteurs disposent d'une installation moderne et accessible leur fournissant de l'eau potable.

Le Ministère a également continué à soutenir les projets en cours dans le cadre du Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs (PBCVI). Le PBCVI appuie la construction, la rénovation, la réparation ou l'amélioration d'infrastructures communautaires accessibles au public, nouveaux ou existants, qui desservent des groupes en quête d'équité et des collectivités ayant des besoins élevés au Canada. Bien que les infrastructures communautaires soient accessibles et utilisées par tous les membres d'une collectivité, ce programme devrait profiter tout particulièrement aux Autochtones, qui composent avec des lacunes persistantes en matière d'infrastructures. Dans cette optique, le Ministère a continué d'allouer au moins 10 % de l'enveloppe budgétaire du programme aux bénéficiaires autochtones. En 2025–2026, le Ministère a approuvé 31 projets supplémentaires totalisant près de 211,8 millions de dollars en contributions fédérales, y compris une somme additionnelle de 14,9 millions de dollars accordée à un projet dirigé par des Autochtones, ce qui a permis d'allouer la totalité du financement du PBCVI.

Le PBCVI a des effets concrets dans des collectivités comme Thunder Bay, en Ontario, où le complexe des Jeux du Canada a fait l'objet de travaux de rénovation visant à réduire la consommation d'énergie et les émissions, ainsi qu'à améliorer le confort des usagers en mettant à niveau la chaudière, le système de contrôle numérique et les vestiaires. À Rankin Inlet, au Nunavut, le nouvel établissement de soins de longue durée pour personnes âgées de Kivalliq, qui compte 24 lits, permet aux aînés de vieillir chez eux, sur le territoire du Nunavut, contribuant ainsi au rétablissement d'importants liens familiaux, à l'intégration continue du savoir culturel au sein des collectivités et au développement de la capacité clinique dans le Nord.

Dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, LICC a investi dans des projets relevant du volet Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives qui ont permis d'améliorer des infrastructures culturelles (comme les musées et les centres du patrimoine autochtone), de soutenir la modernisation d'installations récréatives (comme les patinoires et les espaces récréatifs intérieurs et extérieurs) et d'améliorer des infrastructures communautaires (comme les centres communautaires et les bibliothèques). Ces investissements ont des retombées dans des collectivités comme celle de la McLeod Lake Indian Band, en Colombie-Britannique, où un nouveau centre communautaire d'environ 12 000 pieds carrés, achevé en février 2026, offre des installations destinées aux activités culturelles et récréatives, en plus de servir de centre d'urgence et de point de rassemblement pour l'ensemble de la collectivité. Le bâtiment comprend un gymnase, une cuisine communautaire, des toilettes, une salle d'entraînement, des salles polyvalentes pour les réunions et les cours, ainsi qu'un espace extérieur destiné aux événements et aux rassemblements. Les Tse'khene de McLeod Lake nourrissaient depuis longtemps le projet de se doter d'une installation polyvalente où se rassembler, tenir des activités et célébrer leur culture.

De plus, par l'intermédiaire du volet Infrastructures des collectivités rurales et nordiques, LICC a continué d'investir dans les projets uniques et variés en matière d'infrastructures qui améliorent la sécurité alimentaire, les infrastructures routières, aériennes ou maritimes, la connectivité à large bande, l'accès accru à des sources d'énergie plus efficaces ou plus fiables, et les établissements d'enseignement ou les installations de soins de santé. Ce volet fait une différence dans les collectivités de petite taille, rurales et nordiques, comme Kings, en Nouvelle-Écosse, où les travaux de rénovation du terrain multisport commémoratif West Kings David Morse ont permis de revitaliser et de remettre en état des terrains de sport dégradés pour en faire des installations sécuritaires, modernes et adaptées pour que les équipes locales pratiquent le soccer, le football et le rugby.

Le financement de LICC affecté à des programmes est subordonné au respect de l'obligation constitutionnelle du gouvernement du Canada de consulter les populations autochtones et des exigences fédérales en matière d'évaluation de l'environnement ou de l'impact. En 2025–2026, LICC a réalisé 699 examens de projets pour aider le gouvernement à respecter ses obligations juridiques en cernant les exigences relatives aux consultations auprès des Autochtones et les exigences légales fédérales en matière d'environnement pour 66 projets pour lesquels ces obligations s'appliquaient. Le respect de ces obligations permet à LICC de contribuer à l'aménagement durable de biens communautaires tout en respectant les droits des Autochtones.

Le Ministère demeure également déterminé à poursuivre ses efforts visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles d'ici 2040. LICC a continué de veiller à ce que l'accessibilité et l'inclusion soient prises en compte dans la conception et l'exécution des programmes. Plus précisément, les programmes actuels ont continué d'inclure des critères garantissant que les projets d'infrastructure respectent les exigences fédérales horizontales en matière de conception sans obstacle. Cela comprenait le respect ou le dépassement des exigences des normes d'accessibilité publiées les plus rigoureuses, en plus de celles prévues dans les codes du bâtiment provinciaux ou territoriaux applicables et les règlements municipaux pertinents.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Le tableau 9 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein requis pour obtenir ces résultats.

Tableau 9 : Aperçu des ressources requises pour Transport en commun, infrastructures durables et développement des collectivités

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	8 083 140 124	7 672 820 524
Équivalents temps plein	848	737

La section Finances de la page Infographie pour Logement, Infrastructures et Collectivités Canada et la section Personnel de la page Infographie pour Logement, Infrastructures et Collectivités Canada dans l'InfoBase du GC présentent des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne le répertoire des programmes du Ministère.

Priorités gouvernementales connexes

La présente section fait état des priorités gouvernementales qui sont visées par cette responsabilité essentielle.

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus)

Transport en commun et transport actif

Le financement du transport en commun et du transport actif profite à des groupes démographiques diversifiés, notamment les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les aînés, les nouveaux arrivants et les personnes à revenu faible vivant au Canada.

Le FTCC a des retombées concrètes. Par exemple, la collectivité de Happy Valley-Goose Bay, à Terre-Neuve-et-Labrador, dispose maintenant d'un service d'autobus électrique moderne, abordable et durable. Le nouveau service réduit les obstacles et offre aux résidents des options de mobilité fiables et accessibles pour se rendre au travail et à l'école, de même que pour avoir accès aux services essentiels. En Alberta, l'acquisition de trois véhicules accessibles destinée à élargir les services de transport en commun à itinéraire fixe entre Canmore, Banff et Lake Louise grâce au FSTCMR garantit aux résidents et aux visiteurs des options de mobilité. L'aménagement du raccordement au sentier polyvalent du segment du corridor d'Apex pour la Nation des Tsleil-

Waututh, en Colombie-Britannique, est un exemple d'initiative de transport actif financée par le FTA. Le projet relie deux zones d'aménagement de la collectivité grâce à la construction de sentiers polyvalents, de trottoirs et d'un pont au-dessus d'un ruisseau existant. Cette liaison offrira un accès indispensable entre la collectivité résidentielle de Raven Woods, en pleine expansion, et les nouvelles zones résidentielles et commerciales polyvalentes aménagées sur l'avenue Apex.

Infrastructures résilientes

Les programmes d'infrastructures résilientes protègent les infrastructures, les collectivités et les logements contre les changements climatiques. Le FAAC profite à l'ensemble de la population canadienne, puisqu'il renforce la résilience aux changements climatiques. À cet effet, certains groupes sont plus vulnérables que d'autres aux répercussions physiques de ces changements et en tireront donc davantage parti. Il s'agit notamment des collectivités de petite taille, rurales, éloignées, nordiques et autochtones. Dans le cadre du FAAC, au moins 10 % du financement du programme est réservé à des projets menés par ou pour des bénéficiaires autochtones.

Les projets financés dans le cadre du FIN peuvent aider à prévenir les répercussions des changements climatiques sur les collectivités (dont les collectivités rurales, nordiques et autochtones), comme les crues soudaines, et appuient également la conservation et le rétablissement des espèces sauvages, y compris les espèces en péril.

Un objectif clé de la Stratégie nationale d'adaptation du Canada consiste à s'assurer que les décisions en matière d'infrastructures servent les intérêts des populations marginalisées et des collectivités les plus exposées aux effets des changements climatiques, en aidant à la mise en place de systèmes résilients aux changements climatiques, capables de s'adapter en permanence aux conditions futures et d'offrir des services fiables, équitables et durables à l'ensemble de la société.

Par sa composition comme par ses activités de mobilisation, le Conseil canadien des infrastructures cherche à faire en sorte que ses analyses, ses rapports et ses conseils reflètent une diversité de points de vue. Le Conseil est un organisme consultatif indépendant composé de 11 experts provenant de domaines liés aux infrastructures partout au Canada, qui apportent des expériences et des points de vue variés sur les défis auxquels les infrastructures canadiennes sont confrontées. Son principal mandat consiste à réaliser des évaluations nationales des infrastructures qui dressent un portrait fondé sur des données probantes des besoins et des priorités à long terme du Canada dans le domaine de l'environnement bâti. Dans le cadre de ce travail, le Conseil mène de vastes activités de mobilisation auprès de l'industrie, du milieu universitaire, du secteur sans but lucratif, des provinces et des territoires, des grandes municipalités, des collectivités de petite taille, rurales et éloignées, ainsi que des partenaires autochtones. Conscient des défis particuliers en matière d'infrastructures et des répercussions des changements climatiques auxquels sont confrontées les collectivités autochtones et nordiques, le Conseil a mené des activités de sensibilisation adaptées auprès d'organisations autochtones. L'objectif était d'obtenir leurs points de vue et leurs commentaires sur la première ENI, ce que le Conseil continuera de faire dans le cadre de l'élaboration de son deuxième rapport de l'ENI.

Développement des collectivités

Le Ministère a également continué à soutenir les projets en cours dans le cadre du PBCVI. Bien que les infrastructures communautaires soient accessibles et utilisées par tous les membres d'une collectivité, ce programme devrait profiter tout particulièrement aux Autochtones, qui composent avec des lacunes persistantes en matière d'infrastructures, et permettre d'améliorer l'accès à ces infrastructures. En 2025–2026, LICC a poursuivi l'examen des demandes et l'approbation des projets dans le cadre du programme, tout en collaborant avec les bénéficiaires dans le but de s'assurer que les ententes de contribution étaient en vigueur pour les projets approuvés et financés.

Le Ministère a continué de travailler avec les provinces et les territoires afin de soutenir les projets approuvés dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada. Dans le cadre du volet Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives, le centre culturel ʔəʔəms ʔayɛ (Notre maison) de la Nation des Tla'amins, en Colombie-Britannique, améliore l'accès aux activités culturelles en construisant un centre culturel de type Big House, ainsi qu'un fumoir, une aire de jeux, des jardins communautaires, des sentiers et des pistes cyclables. L'installation offre aux membres de la Nation des Tla'amins un lieu où se rassembler, célébrer leur culture et transmettre des connaissances sur la culture et les modes de vie traditionnels de la Nation des Tla'amins.

Dans le cadre du volet Infrastructures des collectivités rurales et nordiques, LICC a continué d'investir dans les projets uniques et variés en matière d'infrastructures répondant aux priorités des collectivités de petite taille, rurales et éloignées. Par exemple, le Ministère a appuyé la construction d'un nouveau centre de mieux-être communautaire qui répond aux besoins de la Première Nation de Thunderchild et des collectivités voisines de Turtleford, St. Walburg, Edam, Spruce Lake, Mervin, Live Long, Glaslyn, Turtle Lake, Witchekan Lake, Pelican Lake, Makwa Lake et Loon Lake en Saskatchewan. Bien qu'elle dessert principalement les collectivités des Premières Nations, l'installation est ouverte à tous et fournit un éventail de services, notamment un cabinet dentaire, un médecin de famille, une pharmacie, des services sociaux et de soins à l'enfance (y compris des services de garderie sans but lucratif), une patinoire de taille réglementaire, un complexe sportif et un comptoir alimentaire. Le deuxième étage est aménagé pour accueillir divers événements, comme des mariages, des réunions de bandes et d'autres rassemblements communautaires. Le regroupement de ces services et installations dans un centre communautaire favorise l'adoption d'un mode de vie sain, en plus de fournir des services de proximité difficiles d'accès autrement à la collectivité. La construction du centre est directement liée à l'appel à l'action 18 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada en favorisant le bien-être des Autochtones, tant par l'amélioration de la santé générale que par la réconciliation des répercussions intergénérationnelles des pensionnats.

Eau, eaux usées et déchets solides

Le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement (FCIL) s'inscrit dans le cadre de l'approche coordonnée de LICC visant à appuyer l'engagement du gouvernement du Canada à aider à résoudre la crise du logement qui touche la population canadienne dans les collectivités de toutes tailles.

Grâce à son volet de prestation directe, le FCIL offre un mécanisme souple fondé sur le mérite qui permet d'établir un lien direct entre les ressources fédérales, les administrations municipales et

les intervenants locaux. Ce volet est conçu pour encourager les collectivités à prendre des mesures qui favorisent la densification résidentielle et accélèrent la construction de logements. Dans le cadre de ce modèle de prestation, un mécanisme adapté est prévu pour les demandeurs des Premières Nations, des Inuits et des Métis. En effet, au moins 10 % de l'enveloppe de financement est réservée à des projets menés par des bénéficiaires autochtones. L'approche spécialisée adapte les paramètres de base pour tenir compte des réalités culturelles et régionales uniques, ce qui permet à tous les ordres de gouvernement d'accroître leur capacité de prestation de services de manière durable, d'augmenter l'offre nationale de logements et de renforcer la résilience structurelle nécessaire pour prévenir l'itinérance à long terme.

Autres modes de financement

Conformément aux orientations du Ministère, la BIC et la SCHL, à titre de sociétés d'État du portefeuille qui favorisent le recours à des mécanismes de financement novateurs, ont continué à faire progresser les investissements inclusifs qui s'appuient sur l'ACS Plus. La SCHL joue un rôle clé dans l'accroissement de l'offre de logements et l'amélioration de l'abordabilité grâce à des approches de financement qui répondent aux besoins de populations diversifiées et mal desservies, et son rôle est décrit plus en détail à la section Responsabilité essentielle 1. L'intégration de l'ACS Plus dans ces efforts contribue à cerner et à éliminer les obstacles systémiques à l'accès au logement, particulièrement pour les collectivités autochtones, nordiques et vulnérables.

Parallèlement, la BIC joue un rôle clé dans le soutien de la participation économique des Autochtones et dans la réduction des déficits d'infrastructure grâce à son Initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones et à son Initiative pour la participation autochtone, qui ont, ensemble, soutenu environ 34 projets autochtones à ce jour. De telles initiatives améliorent l'accès au capital et favorisent la participation et la propriété autochtones dans des infrastructures générant des revenus, ce qui contribue à éliminer des obstacles systémiques, tels que l'isolement géographique et l'accès limité au financement. Par la même occasion, elles favorisent des résultats plus équitables pour divers groupes, notamment les femmes, les jeunes et les personnes vivant dans des collectivités éloignées et nordiques. Le recours, par la BIC, à d'autres modèles de financement novateurs favorise une prise de décisions fondée sur des données probantes en mobilisant des investissements privés et institutionnels, en maximisant les retombées de ressources publiques limitées et en permettant la réalisation de projets qui génèrent d'importants avantages socioéconomiques partout au Canada.

Grands ponts et projets

L'équipe des Grands ponts et projets de LICC assure la surveillance de plusieurs projets d'infrastructure d'envergure, notamment le projet du corridor du pont Samuel-De Champlain à Montréal, ainsi que de sociétés d'État responsables de la gestion d'infrastructures, soit l'Autorité du pont Windsor-Détroit et la société Les ponts Jacques-Cartier et Champlain incorporée. Ces grands projets d'infrastructure facilitent les déplacements des Canadiens et des Canadiennes par véhicule, transport en commun et transport actif, et profitent à de nombreux groupes en quête d'équité qui sont touchés de manière disproportionnée par la disponibilité des corridors de transport. L'équipe supervise également le fonctionnement de Waterfront Toronto, une organisation tripartite dont elle est le point de contact fédéral dans le cadre du partenariat visant le

réaménagement de terrains stratégiques du secteur riverain, ainsi que de la Société immobilière du Canada limitée, une société d'État dont le mandat consiste à gérer d'importantes attractions fédérales et à assurer le réaménagement durable et la réintégration du territoire domanial au sein des collectivités locales, ce qui contribuera à accroître l'offre de logements. Grâce à l'application d'une optique ACS Plus, l'équipe vise à fournir une orientation stratégique en concevant et en mettant en œuvre des projets qui répondent aux besoins de populations diversifiées et en tenant compte de facteurs socioéconomiques ainsi que de considérations autochtones. La mobilisation des intervenants, la recherche, la collecte de données relatives au marché et les considérations pangouvernementales intégrant l'ACS Plus servent à éclairer l'élaboration des politiques et des programmes.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Objectifs de développement durable des Nations Unies

Dans le cadre de sa responsabilité essentielle 2 : Transport en commun, infrastructures durables et développement des collectivités, LICC contribuera à la progression des ODD de l'ONU grâce aux stratégies ministérielles de mise en œuvre des mesures suivantes :

Au titre de l'ODD 6) Eau potable et assainissement, LICC s'est engagé à soutenir l'accès à une eau potable de qualité ainsi qu'à protéger les sources d'eau naturelles du Canada grâce à la construction et à la réhabilitation des infrastructures d'eaux usées et d'eaux pluviales. Plus précisément, LICC finance des projets liés à l'eau potable et aux eaux usées dans le cadre du volet Infrastructures vertes du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, ainsi que du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées et le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement.

Au titre de l'ODD 9) Industrie, innovation et infrastructure, LICC s'est engagé à investir dans des infrastructures vertes, et à élaborer et à mettre en œuvre des codes et des normes résilients aux changements climatiques.

Au titre de l'ODD 11) Villes et communautés durables, LICC s'est engagé à investir dans le transport en commun, le transport actif et les initiatives favorisant des villes et des collectivités durables grâce au FTCC et au FBCF. Le volet Financement ciblé du FTCC comprend le FTCZE, qui vise à aider les organismes de transport en commun et les exploitants d'autobus scolaires canadiens à réduire leurs émissions liées à l'exploitation et à effectuer la transition vers des parcs de véhicules à zéro émission. Le FTA, qui fait partie du volet Financement ciblé, permet l'aménagement de réseaux nouveaux et élargis de sentiers, de pistes cyclables, de chemins et de passerelles pour piétons, favorisant ainsi des choix de transport plus durables.

Au titre de l'ODD 12) Consommation et production responsables, LICC s'est engagé à transformer le parc fédéral de véhicules légers afin de passer à des véhicules zéro émission et hybrides rechargeables, et à renforcer les critères d'achats écologiques.

Enfin, au titre de l'ODD 13) Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, LICC finance, par l'entremise du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, des projets d'infrastructures structurelles et naturelles destinées à renforcer la résilience des

collectivités touchées par les catastrophes naturelles attribuables aux changements climatiques, ainsi qu'à accroître leur résilience globale face aux répercussions des changements climatiques.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'apport de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable dans notre stratégie ministérielle de développement durable et les rapports sur les progrès.

Répertoire des programmes

Les programmes suivants appuient la responsabilité essentielle Transport en commun, infrastructures durables et développement des collectivités :

- Transport en commun et transport actif
- Eau, eaux usées et déchets solides
- Infrastructures résilientes
- Développement des collectivités
- Autres modes de financement
- Grands ponts et projets

De plus amples renseignements en ce qui concerne le répertoire des programmes pour Transport en commun, infrastructures durables et développement des collectivités se trouvent à la section Résultats dans l'InfoBase du GC.

Services internes

Dans la présente section

- Description
- Progrès à l'égard des résultats
- Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
- Processus de risque et de conformité
- Marchés attribués à des entreprises autochtones

Description

Les services internes désignent les activités et les ressources qui aident un ministère à s'acquitter de ses obligations ministérielles et à exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion des acquisitions;
- services de communications;
- services de gestion des finances;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion de l'information;
- services des technologies de l'information;

- services juridiques;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion et de surveillance;
- services de gestion des biens immobiliers.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par le Ministère pour atteindre les résultats et les cibles en ce qui a trait aux services internes.

Au cours de l'exercice 2025–2026, le Ministère a appuyé l'établissement de MC à titre d'OSS au sein de LICC et a collaboré avec les partenaires du portefeuille afin de permettre la réalisation de progrès initiaux dans l'exécution de son important mandat. Le Ministère a recruté du personnel, mis en place des structures organisationnelles provisoires et conclu des ententes de partenariat clés avec la BIC et la SCHL pour tirer parti, au besoin, de l'expertise et des systèmes existants. LICC a mis à profit cette capacité de mettre en place, avec succès, un portail de MC qui permet de recevoir des déclarations d'intérêt en vue d'éventuels investissements. Le Ministère a également appuyé l'élaboration d'un cadre provisoire de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne pour assurer une saine intendance, la reddition de comptes et l'exécution efficace des programmes au cours de la période où MC exerçait ses activités à titre d'OSS (MC-OSS). Le Ministère a en outre dirigé l'ensemble des communications publiques liées à MC-OSS, notamment en lançant et en maintenant une présence initiale sur le Web et dans les médias sociaux, ainsi qu'en coordonnant toutes les relations avec les médias et les annonces publiques qui soulignent les progrès initiaux de MC.

En 2025–2026, LICC a également centralisé les principales fonctions liées aux subventions et contributions (S et C) à l'échelle du Ministère afin d'adopter une approche plus cohérente, modernisée et uniforme en matière d'exécution des programmes. Le nouveau Centre d'expertise des subventions et contributions (CESC) du Ministère fournira des orientations stratégiques intégrées, des conseils stratégiques fondés sur les risques, des pratiques normalisées, une intendance financière renforcée et une habilitation numérique accrue. Il s'agit notamment de la poursuite de la modernisation du Système de gestion de l'information des subventions et contributions (SGISC). Le SGISC est une plateforme ministérielle de gestion des S et C qui offrira une solution unique, intégrée et complète pour l'ensemble des programmes, ce qui contribuera à assurer l'exécution des programmes de S et C, et ce, de façon uniforme, transparente, axée sur les clients et appuyée par des outils numériques. En 2025–2026, LICC a préparé la première version du SGISC en vue de son lancement, prévu au milieu de l'année 2026. La plateforme devrait améliorer la qualité des données, accroître l'efficacité opérationnelle et favoriser une exécution plus uniforme des programmes destinés à la population canadienne. Enfin, à l'appui du lancement du FBCF, LICC a conçu une solution de technologie de l'information qui permet l'administration des ententes de prestation directe, pour garantir le succès du lancement du Fonds en 2026–2027, tout en veillant à sa compatibilité et à son intégration avec le SGISC.

Afin de mettre en œuvre les exigences du gouvernement en matière de réduction des coûts dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses (EED), les équipes des ressources humaines et des finances ont dirigé la création d'un comité de gestion des effectifs chargé d'assurer une

surveillance de haut niveau de la mise en œuvre des mesures d'efficacité, de soutenir la communication en temps opportun avec les employés et de gérer activement les risques liés à la mise en œuvre. Les Ressources humaines ont joué un rôle essentiel dans l'appui de la restructuration organisationnelle et la prestation des conseils et d'une orientation stratégiques à la direction, dans la mobilisation des agents négociateurs, dans le soutien offert aux employés tout au long de la transition et dans l'appui offert à la direction pour cerner et atténuer les risques liés aux effectifs. Cet effort coordonné a permis au Ministère d'atteindre ses cibles en matière d'économie tout en maintenant son niveau d'efficacité opérationnelle et en soutenant les effectifs pendant la période de changement.

Au cours de l'exercice 2025–2026, le Ministère a fait progresser l'expansion de ses bureaux physiques dans la région de la capitale nationale (RCN) et ailleurs au pays pour soutenir l'accroissement des exigences du gouvernement du Canada en matière de présence au bureau dans la fonction publique. Les investissements comprennent l'ajout d'environ 200 postes de travail dans la RCN ainsi que les préparatifs en vue de l'ouverture d'un bureau à Toronto et d'un bureau de colocalisation à Edmonton. LICC a poursuivi sa collaboration avec SPAC dans le but d'obtenir des locaux supplémentaires pour répondre aux exigences croissantes en matière de présence au bureau, tout en veillant à ce que les locaux répondent aux besoins opérationnels et aux besoins en matière de mesures d'adaptation des employés.

En 2025–2026, LICC a fait progresser son engagement à l'égard de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion. Le Ministère a sondé les employés afin de cerner les obstacles à l'accessibilité et les solutions possibles, ce qui a directement éclairé l'élaboration du Plan d'accessibilité de LICC pour 2026-2028. Dans la foulée de ces efforts, LICC a apporté des améliorations concrètes à l'accessibilité et à l'inclusion en milieu de travail en éliminant un arriéré de dossiers liés à l'accessibilité et en adoptant des processus proactifs relatifs aux mesures d'adaptation. Les investissements effectués en milieu de travail comprennent l'élimination de systèmes de classement à haute densité désuets qui n'étaient plus utilisés, pour permettre la création de bureaux fermés supplémentaires pour les employés qui ont besoin d'un environnement comportant moins de distractions et d'un éclairage plus diffus. L'ajout d'espace de bureau permettra également à LICC d'investir dans un plus grand nombre d'espaces calmes dans ses locaux, de sorte que les employés disposeront d'aires de travail plus isolées et moins bruyantes. Les mesures ont permis de réduire les obstacles auxquels se heurtent les employés et de renforcer la capacité de LICC à créer un milieu de travail plus accessible, inclusif et équitable.

Le Bureau de la dirigeante principale des données (BDPD) de LICC a mis en œuvre la Stratégie ministérielle relative aux données tout au long de l'exercice, renforçant la maturité des données et la gestion des données, et faisant progresser la mise en place de carrefours de données, de normes relatives aux données et du Répertoire des actifs de données. Le BDPD s'est également concentré sur l'intelligence artificielle (IA), en favorisant la sensibilisation et l'apprentissage à l'échelle du Ministère au moyen d'une série d'activités et de défis, notamment en offrant une formation sur l'utilisation responsable de l'IA à plus de 500 employés. Le BDPD a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires afin d'accélérer l'état de préparation à l'adoption d'outils d'IA (données propres, de qualité et adaptées à l'usage prévu) et a facilité la mise en place d'une gouvernance de l'IA.

LICC a fait progresser son Plan d'action en matière de valeurs et d'éthique en intégrant les engagements concernant l'équité, la diversité et l'inclusion à la gestion du rendement des cadres, en faisant progressivement appliquer les attentes à tous les échelons de gestion et en tirant parti des processus liés aux données, aux mécanismes de gouvernance et à l'évaluation du rendement pour suivre les progrès réalisés et éclairer la prise de décisions. LICC a renforcé les initiatives visant à attirer, à perfectionner et à maintenir en poste une main-d'œuvre diversifiée, tout en favorisant un milieu de travail sain et inclusif. Par exemple, la mise en œuvre de la plateforme de mobilité interne a créé un mécanisme transparent qui offre aux employés un accès à des possibilités au sein du Ministère, ce qui favorise l'avancement professionnel et le maintien en poste. De plus, le Ministère a atteint ses objectifs en matière de transparence en produisant et en publiant son premier rapport ministériel sur les divulgations d'actes répréhensibles et les inconduites, en septembre 2025. Ensemble, ces efforts ont contribué à instaurer une culture de travail mieux renseignée, plus responsable et davantage fondée sur les valeurs.

Tout au long de l'exercice 2025–2026, LICC a mis en œuvre son Plan intégré d'audit et d'évaluation 2025 à 2030 (PIAE), y compris un exercice d'évaluation des risques fondé sur les principales priorités et les principaux risques du Ministère. Les missions d'audit ont été réalisées conformément au PIAE, et leurs résultats ont contribué à améliorer la conception et l'exécution des programmes, à renforcer l'efficacité opérationnelle et à éclairer la prise de décisions fondée sur des données probantes à l'échelle du Ministère.

Le Ministère a tenu la population canadienne informée des avantages des initiatives fédérales prioritaires en matière d'infrastructures et de logement, des progrès réalisés en ce sens et des résultats obtenus. LICC a publié en temps opportun des renseignements complets sur des initiatives clés comme Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance et le FCIL. Le Ministère a également fourni du soutien en matière de communications aux représentants du gouvernement fédéral en préparant des discours et des documents sur les comparutions devant les comités parlementaires, ainsi qu'au Ministère en traitant les demandes des médias et les demandes de renseignements du public.

LICC a également fourni au ministre et à la sous-ministre du soutien stratégique et procédural concernant les affaires parlementaires et la correspondance de la haute direction, notamment en traitant les documents parlementaires, en coordonnant les comparutions devant des comités parlementaires et en rédigeant des rapports quotidiens ainsi que des résumés des travaux des comités. Enfin, le Ministère a également offert à la population canadienne des services de grande qualité en matière d'accès à l'information, tout en maintenant un niveau de conformité exceptionnellement élevé aux exigences de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Le tableau 10 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein requis pour obtenir ces résultats.

Tableau 10 : Ressources requises pour les services internes en 2025–2026

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	90 584 008	84 481 647
Équivalents temps plein	463	477

La section Finances de la page Infographie pour Logement, Infrastructures et Collectivités Canada et la section Personnel de la page Infographie pour Logement, Infrastructures et Collectivités Canada dans l'InfoBase du GC présentent des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne le répertoire des programmes du Ministère.

Processus de risque et de conformité

Le processus de risque et de conformité (PRC) est une autoévaluation conçue pour aider les administrateurs généraux et administratrices générales à vérifier que des pratiques et des mesures de contrôle sont en place pour leur permettre de s'acquitter de leurs responsabilités au titre de la loi et des politiques du Conseil du Trésor, ainsi que de gérer efficacement les risques dans leur organisation.

En 2025–2026, Logement, Infrastructures et Collectivités Canada a procédé à une autoévaluation dans le cadre du PRC.

Les résultats montrent que le Ministère a mis en place des pratiques et des mécanismes de contrôle appropriés dans plusieurs domaines, notamment les valeurs et l'éthique, la santé au travail, la gestion des services et la sécurité. Par la même occasion, LICC a cerné des possibilités de renforcer davantage les pratiques de gestion liées à la gestion financière et des dépenses, aux subventions et contributions, à la gestion du rendement, aux données et à l'approvisionnement.

En réponse à ces constatations, LICC continuera :

- d'améliorer la gestion du répertoire des données et de moderniser les systèmes de subventions et contributions pour renforcer l'échange de données, la prise de décisions et la prestation des services;
- de mettre en place et d'intégrer des pratiques uniformes en matière de communication, de surveillance et de suivi pour renforcer la responsabilisation et appuyer la mise en œuvre en temps opportun des plans d'action de la direction;
- d'améliorer le processus de gestion du rendement grâce à de meilleurs outils, à un suivi et à une surveillance accrus et à l'établissement de délais courts pour favoriser un effectif hautement productif;
- de renforcer les mesures favorisant le repérage, la divulgation et la gestion des conflits d'intérêts dans l'administration des subventions et contributions;
- d'accroître la gouvernance et la capacité organisationnelle en matière d'approvisionnement au moyen d'activités ciblées de formation et de perfectionnement des compétences.

Marchés attribués à des entreprises autochtones

Chaque exercice, les ministères du gouvernement du Canada doivent attribuer au moins 5 % de la valeur totale des marchés à des entreprises autochtones.

Comme le montre le tableau 11, Logement, Infrastructures et Collectivités Canada a attribué 24,11 % de la valeur totale de ses marchés à des entreprises autochtones pour l'exercice.

Tableau 11 : Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones

Indicateur de rendement lié à l'attribution de marchés	Résultats 2025–2026
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones (A)	3 316 424,78 $
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones et non autochtones (B)	13 756 987,19 $
Valeur des exceptions approuvées par l'administration générale (C)	0 $
Pourcentage de marchés attribués à des entreprises autochtones [A ÷ (B − C) × 100]	24,11 %

Remarques

Aux fins de la cible minimale de 5 %, Services aux Autochtones Canada définit les « entreprises autochtones » comme suit :

- une entreprise dont le propriétaire-exploitant est un Aîné ou une Aînée, un conseil de bande ou un conseil tribal;
- une entreprise inscrite au Répertoire des entreprises autochtones du gouvernement du Canada;
- une entreprise inscrite sur une liste d'entreprises bénéficiaires d'un traité moderne.

Le terme « marché » désigne un accord contraignant portant sur l'acquisition d'un bien, d'un service ou d'une construction, à l'exclusion des baux immobiliers. Il comprend les avenants aux marchés et les marchés conclus au moyen de cartes d'achat d'une valeur supérieure à 10 000,00 $.

LICC, à titre d'organisation désignée de la phase 1, a joué un rôle actif dans la mise en œuvre de l'engagement du gouvernement du Canada, qui vise à accroître l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. Depuis 2018-2019, LICC a réalisé des progrès constants, les cibles ayant augmenté par étapes, jusqu'à atteindre 5 % en 2022-2023. En 2024–2025, LICC a dépassé les attentes en attribuant 7,05 % de ses marchés à des entreprises autochtones, ce qui a renforcé son engagement soutenu à cet égard.

En 2025–2026, LICC a dépassé sa cible en atteignant 24,11 %. Un rendement aussi solide est le reflet des changements opérationnels apportés, notamment l'augmentation des exigences en matière de présence au bureau. Afin d'appuyer ces changements, le Ministère a accordé la priorité aux fournisseurs autochtones au moyen d'offres à commandes obligatoires visant l'acquisition de

matériel de TI nécessaire à l'aménagement des espaces de travail. L'augmentation des dépenses dans ces secteurs, combinée à une diminution des dépenses en services professionnels externes, a mené à une hausse de la proportion de marchés attribués à des entreprises autochtones.

LICC a continué à mettre en œuvre des stratégies clés afin de favoriser la participation des Autochtones, notamment :

- en repérant des listes de sources d'approvisionnement qui comprennent des entreprises autochtones et en veillant à ce que tous les fournisseurs autochtones préqualifiés soient invités à soumissionner dans le cadre des offres à commandes obligatoires;
- en tirant parti des marchés réservés dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones lorsque la capacité était suffisante;
- en soutenant les fournisseurs autochtones par la promotion des directives de SPAC sur l'accès aux arrangements en matière d'approvisionnement et aux offres à commandes;
- en mobilisant les entreprises autochtones au moyen d'activités de sensibilisation ciblées, notamment dans le cadre de salons professionnels.

Bien qu'on n'ait pas eu recours à des plans de participation des Autochtones, les pratiques mentionnées ci-dessus ont contribué à renforcer la capacité des entreprises autochtones.

Dans son plan ministériel 2026–2027, Logement, Infrastructures et Collectivités Canada prévoyait que, d'ici la fin de l'exercice 2025–2026, il aurait attribué 8 % de la valeur totale de ses marchés à des entreprises autochtones. Le Ministère a largement dépassé les deux cibles grâce à une utilisation accrue des canaux d'approvisionnement destinés aux Autochtones et à l'évolution des habitudes de dépenses.

Dépenses et ressources humaines

Dans la présente section

- Dépenses
- Financement
- Faits saillants des états financiers
- Ressources humaines

Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses réelles et prévues du Ministère pour la période de 2023–2024 à 2028–2029.

Sommaire du rendement budgétaire

Le tableau 12 présente les dépenses engagées par Logement, Infrastructures et Collectivités Canada au cours des trois derniers exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.

Tableau 12 : Dépenses réelles de trois exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes[13]	Budget principal des dépenses 2025–2026	Autorisations totales pouvant être utilisées pour 2025–2026	Dépenses réelles de trois exercices (autorisations utilisées)
1. Politique en matière d'infrastructure publique, de collectivités, de logement abordable et d'itinérance			• 2023–2024 : 68 096 685 • 2024–2025 : 81 759 398 • 2025–2026 : 0
2. Investissements dans l'infrastructure publique, les collectivités et la lutte contre l'itinérance			• 2023–2024 : 40 731 961 • 2024–2025 : 39 515 902 • 2025–2026 : 0
3. Surveillance et exécution des investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités			• 2023–2024 : 7 432 105 423 • 2024–2025 : 7 758 605 181 • 2025–2026 : 0
1. Logement et itinérance	910 608 663	1 023 475 306	• 2023–2024 : 0 • 2024–2025 : 0 • 2025–2026 : 1 023 353 063
2. Transport en commun, infrastructures durables et développement des collectivités	8 083 140 124	8 000 562 033	• 2023–2024 : 0 • 2024–2025 : 0 • 2025–2026 : 7 672 820 524
Total partiel	**8 993 748 787**	**9 024 037 339**	• **2023–2024 : 7 540 934 069** • **2024–2025 : 7 879 880 481** • **2025–2026 : 8 696 173 587**
Services internes	90 584 008	93 117 502	• 2023–2024 : 78 791 090 • 2024–2025 : 88 997 772 • 2025–2026 : 84 481 647
Total	**9 084 332 795**	**9 117 154 841**	• **2023–2024 : 7 619 725 159** • **2024–2025 : 7 968 878 253** • **2025–2026 : 8 780 655 234**

[13] Le cadre de résultats ministériels (CRM) de LICC a été modifié pour l'exercice 2025–2026, faisant passer le nombre de responsabilités essentielles de trois (en vigueur jusqu'en 2024–2025) à deux.

Analyse des dépenses des trois derniers exercices

L'augmentation des dépenses entre 2023-2024 et 2025-2026 s'explique principalement par l'accélération de programmes, comme Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, Fonds pour le transport en commun du Canada et le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement.

La section Finances de la page Infographie pour Logement, Infrastructures et Collectivités Canada dans l'InfoBase du GC fournit davantage de renseignements financiers sur les exercices précédents.

Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices

Le tableau 13 présente les dépenses prévues de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada au cours des trois prochains exercices relativement à ses responsabilités essentielles et à ses services internes.

Tableau 13 : Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses prévues 2026–2027	Dépenses prévues 2027–2028	Dépenses prévues 2028–2029
1. Logement et itinérance	1 044 870 486	1 158 627 939	652 332 538
2. Transport en commun, infrastructures durables et développement des collectivités	9 323 760 608	10 265 419 471	9 611 418 343
Total partiel	**10 368 631 094**	**11 424 047 410**	**10 263 750 881**
Services internes	83 839 967	82 051 883	68 324 269
Total	**10 452 471 061**	**11 506 099 293**	**10 332 075 150**

Analyse des dépenses prévues au cours des trois prochains exercices

L'augmentation des dépenses prévues entre 2026-2027 et 2027-2028 est principalement attribuable à l'accélération du financement dans le cadre du FTCC. La diminution des dépenses prévues entre 2027-2028 et 2028-2029 s'explique principalement par la réduction progressive du financement du programme Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, ainsi que par le report de fonds annoncé dans le budget de 2025 pour le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada. Depuis la publication du Plan ministériel, le FBCF a été établi à titre de nouveau programme, de sorte que 51 milliards de dollars seront versés sous forme de financement nouveau et existant sur une période de dix ans. D'ailleurs, au cours des trois prochaines années, LICC aura accès à 7,9 milliards de dollars en nouveau financement dans le cadre du FBCF.

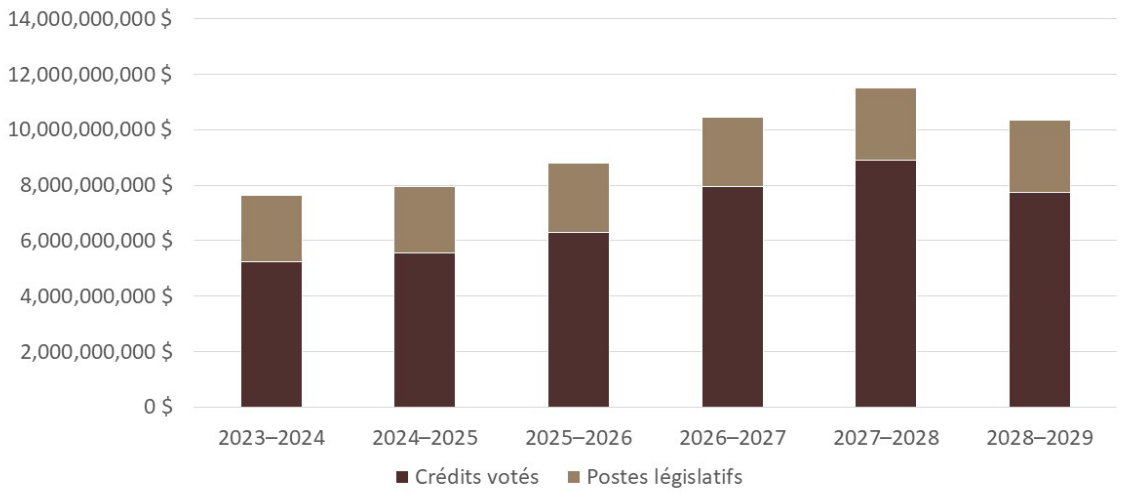
La section Finances de la page Infographie pour Logement, Infrastructures et Collectivités Canada dans l'InfoBase du GC fournit des renseignements financiers plus détaillés en ce qui concerne les exercices précédents.

Financement

Cette section donne un aperçu du financement voté et législatif du Ministère pour ses responsabilités essentielles et ses services internes.

Le graphique 1 résume le financement approuvé, voté et législatif, du Ministère pour la période de 2023–2024 à 2028–2029.

Graphique 1 : Financement approuvé (législatif et voté) pour une période de six exercices



Version textuelle du graphique 1

Exercice	Postes législatifs	Crédits votés	Total
2023–2024	2 393 040 373 $	5 226 684 787 $	7 619 725 160 $
2024–2025	2 394 198 269 $	5 574 679 984 $	7 968 878 253 $
2025–2026	2 495 587 896 $	6 285 067 337 $	8 780 655 233 $
2026–2027	2 495 087 502 $	7 957 383 559 $	10 452 471 061 $
2027–2028	2 592 744 575 $	8 913 354 718 $	11 506 099 293 $
2028–2029	2 586 122 686 $	7 745 952 464 $	10 332 075 150 $

Analyse du financement législatif et voté pour une période de six exercices

L'augmentation des dépenses législatives est principalement attribuable au financement indexé pour le FDCC. Les fluctuations des dépenses votées s'expliquent principalement par la montée en puissance de programmes comme le FCIL, le FTCC et le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, qui est contrebalancée par l'arrivée à échéance de programmes tels que Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance.

Consultez les Comptes publics du Canada pour en savoir plus sur les dépenses votées et législatives de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada.

Faits saillants des états financiers

Cette section présente les états financiers (audités/non audités) de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2026.

Le tableau 14 résume les charges et les revenus pour 2025–2026 qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts.

Tableau 14 : État condensé des résultats (audité ou non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars 2026 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats réel 2025–2026	Résultats prévus 2025–2026	Différence (résultats réels moins résultats prévus)
Total des charges	8 768 628 256	9 076 887 541	(308 259 285)
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement public et les transferts	8 768 628 256	9 076 887 541	(308 259 285)

Analyse des charges et des revenus pour 2025–2026

Le coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement s'est élevé à 8,8 milliards de dollars, ce qui correspond à une diminution de 0,3 milliard de dollars par rapport aux résultats prévus. L'écart entre les dépenses réelles et les dépenses prévues en 2025–2026 est principalement attribuable à des fonds inutilisés dans le cadre des autorisations de subventions et contributions du crédit 10 de LICC. Bien que les dépenses du crédit 10 aient augmenté en 2025–2026, une partie du financement est demeurée inutilisée, et LICC entend reporter les fonds requis à un ou plusieurs exercices ultérieurs, pour veiller à ce que les bénéficiaires finaux puissent les utiliser dans le cadre de projets approuvés. LICC reporte des fonds aux exercices futurs par l'entremise du processus d'examen des prévisions budgétaires, lequel est approuvé par le Parlement.

Les renseignements sur les résultats prévus pour 2025–2026 proviennent de l'état des résultats prospectif et des notes de 2025–2026 de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada.

Le tableau 15 résume les charges et les revenus réels et présente le coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts.

Tableau 15 : État condensé des résultats (audité ou non audité) pour 2024–2025 et 2025–2026 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats réels 2025–2026	Résultats réels 2024–2025	Différence (2025–2026 moins 2024–2025)
Total des charges	8 768 628 256	8 008 536 618	760 091 638
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement public et les transferts	8 768 628 256	8 008 536 618	760 091 638

Analyse des différences de charges et de revenus entre 2024–2025 et 2025–2026

L'augmentation des dépenses entre 2024-2025 et 2025-2026 s'explique principalement par l'accélération de programmes, comme le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, le Fonds pour le transport en commun du Canada et le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement.

Le tableau 16 fournit un résumé des montants que le Ministère doit ou devra dépenser (passif) et des ressources dont il dispose (actif), ce qui aide à évaluer sa capacité à exécuter ses programmes et à fournir ses services.

Tableau 16 : État condensé de la situation financière (audité ou non audité) au 31 mars 2026 (en dollars)

Renseignements financiers	Exercice en cours (2025–2026)	Exercice précédent (2024–2025)	Différence (2025–2026 moins 2024–2025)
Total des passifs nets	3 630 251 986	3 227 285 458	402 966 528
Total des actifs financiers nets	2 872 746 672	2 461 754 908	410 991 764
Dette nette du Ministère	757 505 314	765 530 550	(8 025 236)

Renseignements financiers	Exercice en cours (2025–2026)	Exercice précédent (2024–2025)	Différence (2025–2026 moins 2024–2025)
Total des actifs non financiers	2 507 478 827	2 543 765 956	(36 287 129)
Situation financière nette du Ministère	1 749 973 513	1 778 235 407	(28 261 894)

Analyse du passif et de l'actif du Ministère depuis le dernier exercice

La situation financière nette du Ministère s'élève à 1,8 milliard de dollars, ce qui est comparable à celle de 2024–2025. Une légère diminution de 28,3 millions de dollars a toutefois été enregistrée entre les deux exercices, principalement en raison de l'amortissement des immobilisations sur leur durée de vie utile.

Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues du Ministère pour la période de 2023–2024 à 2028–2029.

Le tableau 17 présente un résumé des ressources humaines, en équivalents temps plein, qui sont associées aux responsabilités essentielles et aux services internes de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada pour les trois exercices précédents.

Tableau 17 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes au cours des trois exercices précédents

Responsabilités essentielles et services internes[14]	Équivalents temps plein réels en 2023–2024	Équivalents temps plein réels en 2024–2025	Équivalents temps plein réels en 2025–2026
1. Politique en matière d'infrastructure publique, de collectivités, de logement abordable et d'itinérance	399	447	
2. Investissements dans l'infrastructure publique, les collectivités et la lutte contre l'itinérance	317	303	
3. Surveillance et exécution des investissements dans les	365	353	

[14] Le cadre de résultats ministériels (CRM) de LICC a été modifié pour l'exercice 2025–2026, faisant passer le nombre de responsabilités essentielles de trois (en vigueur jusqu'en 2024–2025) à deux.

Responsabilités essentielles et services internes[14]	Équivalents temps plein réels en 2023–2024	Équivalents temps plein réels en 2024–2025	Équivalents temps plein réels en 2025–2026
infrastructures publiques et les collectivités			
1. Logement et itinérance			515
2. Transport en commun, infrastructures durables et développement des collectivités			737
Total partiel	**1 081**	**1 103**	**1 252**
Services internes	486	496	477
Total	**1 567**	**1 599**	**1 729**

Analyse des ressources humaines des trois derniers exercices

L'augmentation du nombre réel d'équivalents temps plein entre 2023–2024 et 2025–2026 est principalement attribuable au lancement du FCIL, à la mise en œuvre progressive du FTCC et au transfert des ressources de la SCHL affectées aux politiques de logement.

Le tableau 18 présente les équivalents temps plein prévus pour les responsabilités essentielles et les services internes de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada au cours des trois prochains exercices. Les ressources humaines pour l'exercice en cours sont prévues en fonction des données de l'exercice à ce jour.

Tableau 18 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes au cours des trois prochains exercices

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein prévus en 2026–2027	Équivalents temps plein prévus en 2027–2028	Équivalents temps plein prévus en 2028–2029
1. Logement et itinérance	444	428	216
2. Transport en commun, infrastructures durables et développement des collectivités	711	681	595
Total partiel	**1 155**	**1 109**	**811**
Services internes	459	447	366
Total	**1 614**	**1 556**	**1 177**

Analyse des ressources humaines pour les trois prochains exercices

La diminution du nombre prévu d'équivalents temps plein entre 2026–2027 et 2028–2029 est principalement attribuable à l'arrivée à échéance de certains programmes, notamment Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, l'Initiative de soutien aux infrastructures résilientes aux changements climatiques, le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans et la surveillance des projets de grands ponts. La diminution prévue est également attribuable à la mise en œuvre des mesures prévues dans le cadre du budget de 2025.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada :

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Analyse comparative entre les sexes plus
- Initiatives horizontales
- Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie chaque exercice des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le Rapport sur les dépenses fiscales fédérales. Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'analyse comparative entre les sexes plus liés aux dépenses fiscales.

Renseignements ministériels

Profil du Ministère

Ministre de tutelle : L'honorable Gregor Robertson, C.P., député, ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique

Administrateur général : Paul Halucha

Portefeuille ministériel :

- Logement, Infrastructures et Collectivités Canada

- Maisons Canada, établi à titre d'organisme de service spécial au sein de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada en 2025, a pour mandat d'accélérer la construction de logements abordables à grande échelle, d'appuyer les méthodes de construction novatrices et de tirer parti des partenariats avec les gouvernements, les organismes autochtones, les organismes sans but lucratif et le secteur privé.
- La Société immobilière du Canada limitée est une société d'État fédérale autofinancée spécialisée dans l'aménagement immobilier et la gestion d'attractions. Elle appuie les objectifs du gouvernement fédéral en transformant des terres fédérales excédentaires en collectivités durables et en gérant d'importants actifs patrimoniaux et touristiques.
- Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée est une société d'État dont le mandat est d'assurer la sécurité des usagers sur ses ouvrages situés dans la grande région de Montréal par leur bonne gestion, leur entretien et leur réparation, dans le respect de l'environnement et en optimisant la fluidité de la circulation.
- L'Autorité du pont Windsor-Détroit est une société d'État chargée de concevoir, de construire, de financer, d'exploiter et d'entretenir un nouveau point de passage international public entre Windsor (Ontario) et Détroit (Michigan) dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP).
- La Banque de l'infrastructure du Canada est une société d'État utilisant le soutien fédéral pour attirer les investissements du secteur privé et institutionnel vers de nouveaux projets d'infrastructure générateurs de revenus qui sont dans l'intérêt public. Grâce à ses investissements et à son expertise en matière de financement, la BIC contribue à accélérer la construction des infrastructures et à appuyer des modèles de financement novateurs partout au Canada.
- La Société canadienne d'hypothèques et de logement est une société d'État mettant en œuvre des initiatives fédérales dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement et des programmes hérités, ce qui comprend l'octroi de prêts à faible coût et de contributions pour la construction de nouveaux logements abordables, la réparation de logements existants, ainsi que le financement d'initiatives en matière d'innovation.
- Waterfront Toronto est une société sans capital-actions créée en 2001 pour diriger et mettre en œuvre l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto (IRSRT). En 2000, le gouvernement du Canada, la province de l'Ontario et la Ville de Toronto ont annoncé qu'ils engageaient chacun 500 millions de dollars pour financer l'IRSRT. L'un des principaux éléments de cette initiative a été le projet de protection contre les inondations des Port Lands, à l'égard duquel les trois ordres de gouvernement se sont engagés à verser des parts égales d'un financement qui totalise 1,25 milliard de dollars. Le projet a créé d'importantes possibilités en matière de logement, d'emploi et de réaménagement du secteur riverain.

Instruments habilitants :

- *Loi sur le ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités*
- *Loi sur la stratégie nationale sur le logement*
- Les mesures législatives suivantes, liées au Fonds pour le développement des collectivités du Canada :

    - *Loi sur le soutien de la croissance de l'économie et de l'emploi au Canada*, L.C. 2011, ch. 24
    - *Loi nº 1 sur le plan d'action économique de 2013*, L.C. 2013, ch. 33, art. 233
- La loi et le décret en conseil suivants sur le corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent (communément appelé le projet de corridor du nouveau pont Champlain) :
    - *Loi visant le nouveau pont pour le Saint-Laurent*
- La loi, les décrets et l'Entente sur le passage entre le Canada et le Michigan suivants concernant le projet du pont international Gordie-Howe :
    - Entente sur le passage
    - *Loi concernant un pont destiné à favoriser le commerce*
- La loi et le décret en conseil suivants concernant la Banque de l'infrastructure du Canada :
    - *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada*
- La loi suivante concerne la Société canadienne d'hypothèques et de logement :
    - *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*

Année de constitution ou de création : 2024

Coordonnées du Ministère

Adresse postale

Logement, Infrastructures et Collectivités Canada
180, rue Kent, bureau 1100
Ottawa (Ontario) K1P 0B6

Téléphone : 613-948-1148

Numéro de téléphone (sans frais) : 1-877-250-7154

ATS : 1-800-465-7735

Courriel : info@infc.gc.ca

Site Web : https://logement-infrastructure.canada.ca/index-fra.html

Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Outil analytique qui aide à comprendre les répercussions des politiques, des programmes et des initiatives sur différentes personnes. Le fait d'appliquer l'ACS Plus aux politiques, aux programmes et à d'autres initiatives permet de déterminer les différents besoins des personnes touchées, les

façons de faire preuve de davantage d'inclusion et d'adaptation ainsi que les méthodes permettant de cerner et de réduire tout obstacle à l'accès ou au bénéfice de l'initiative. L'ACS Plus va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, le statut économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (target)

Objectif quantitatif ou qualitatif et mesurable qu'un ministère, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des ministères ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, d'investissements et d'avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le Budget principal des dépenses. Les ministères sont responsables de déterminer les dépenses prévues et doivent être en mesure de justifier les données financières présentées dans leur plan ministériel et rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement au moyen d'une loi de crédits. Le crédit énonce également les conditions régissant les dépenses.

entreprise autochtone (Indigenous business)

Les exigences relatives à la vérification des entreprises autochtones aux fins du rapport sur les résultats ministériels sont présentées sur le site Web de Services aux Autochtones Canada (Cible minimale obligatoire de 5 % d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones).

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne dans un budget ministériel. Le calcul d'un équivalent temps plein correspond au nombre d'heures de travail d'un employé ou d'une employée divisé par le nombre d'heures d'une semaine de travail à temps plein d'un employeur. Par exemple, une personne qui travaille 20 heures pendant une semaine de travail normale de 40 heures représente un équivalent temps plein de 0,5.

indicateur de rendement (performance indicator)

Mesure qualitative ou quantitative pour évaluer les progrès réalisés en vue d'atteindre un résultat au niveau d'un ministère ou d'un programme, ou les extrants ou résultats attendus d'un programme, d'une politique ou d'une initiative.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Mesure quantitative ou qualitative pour évaluer les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Programme, projet ou autre initiative amenant deux ministères fédéraux ou plus à recevoir du financement pour travailler en collaboration à un résultat commun habituellement lié à une priorité gouvernementale et que les ministres y participant conviennent de désigner horizontal. Des exigences particulières en matière de rapports doivent être respectées, notamment l'exigence selon laquelle le ministère responsable doit rendre compte des dépenses et des résultats communs.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un ministère entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des activités prévues et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires au cours d'une période de trois exercices. Les plans ministériels sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorité ministérielle (departmental priority)

Activité, plan ou projet sur lequel un ministère met l'accent et dont il rendra compte au cours d'une période de planification particulière. Il s'agit de ce qui importe le plus ou ce qui doit être réalisé en premier en vue d'atteindre les résultats ministériels attendus.

priorités gouvernementales (government priorities)

Aux fins du rapport sur les résultats ministériels 2025–2026, les priorités du gouvernement sont les thèmes généraux qui définissent le programme du gouvernement comme il a été annoncé dans le discours du Trône de 2025.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de service.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport qui présente les réalisations d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'un ministère a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que le ministère souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été dégagées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et des ressources qui contribuent à l'exercice des responsabilités essentielles du ministère et à l'atteinte de ses résultats.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les résultats ministériels énumérés pour une responsabilité essentielle correspondent aux résultats que le ministère cherche à obtenir ou sur lesquels il souhaite exercer une influence.

résultat (result)

Résultat ou extrant lié aux activités d'un ministère ou liées à une politique, un programme ou une initiative.

résultat ministériel (departmental result)

Résultat général lié aux responsabilités essentielles d'un ministère.